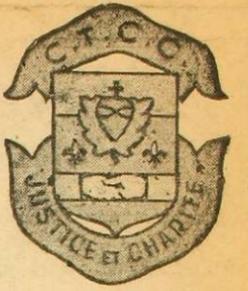




Le TRAVAIL

5¢



VOLUME XX — No 10

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — OCTOBRE 1944

Quels sont ceux qui ont trahi les ouvriers de Thedford Mines ?

Au laborieux congrès de la C. T. C. C.

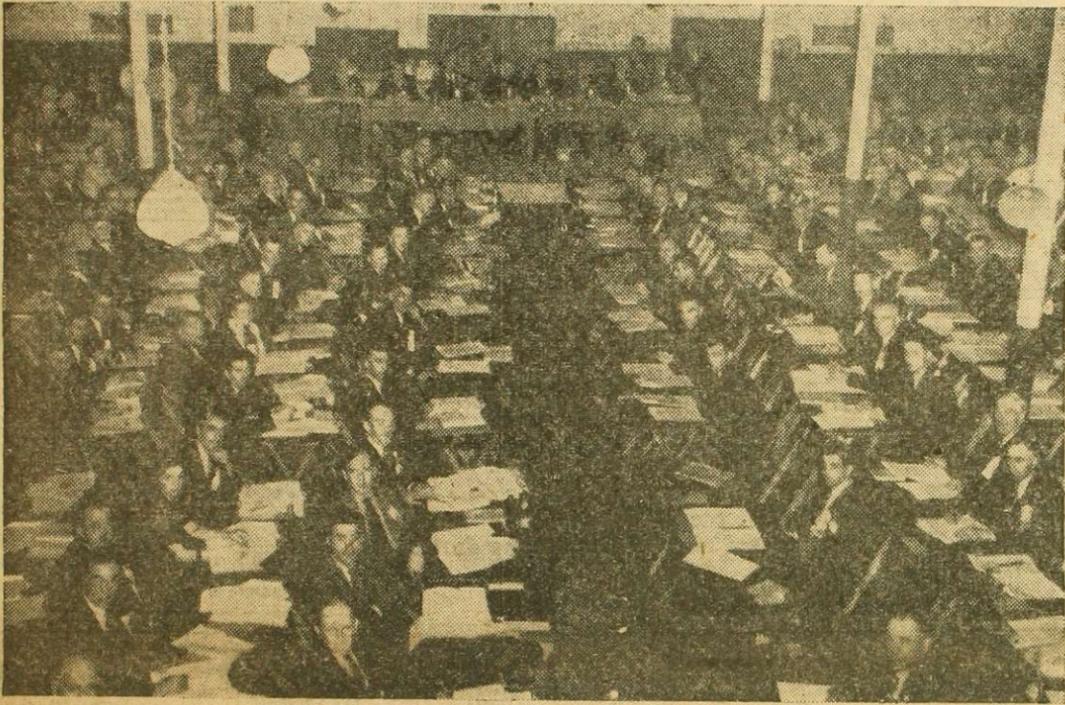


Photo des congressistes, prise à la salle des Scouts aux Trois-Rivières. Durant trois jours des délégués venant de toutes les parties de la province ont discuté des problèmes les plus variés concernant le bien-être des ouvriers.

La montée des ouvriers

En marge du Congrès de la C. T. C. C.

Dans un article fort au point, paru dans l'«Action Catholique» de Québec, daté du 18 septembre, M. André Roy nous parle d'une élite ouvrière au Canada.

«Il faut se rendre compte, dit M. Roy, — et c'est très réjouissant — qu'il se crée peu à peu, au sein de notre classe ouvrière, une élite, c'est-à-dire un fort groupe de travailleurs disséminés par toute la province, appartenant à tous les métiers et à toutes les industries, qui ont décidé de prendre en main la cause de nos salariés et de la conduire à bien, désireux par-dessus tout, de faire passer dans la pratique la doctrine sociale de l'Eglise.»

Le récent Congrès de la C.T.C.C., tenu aux Trois-Rivières, donne parfaitement raison à M. Roy.

Ceux qui ont assisté aux délibérations imposantes de ce splendide congrès se sont rendu compte qu'en effet, la C.T.C.C. a formé chez nous des hommes remarquablement compétents en matière de morale, de doctrines sociales et économiques.

Le côté le plus captivant de ces assises fut sans doute celui des débats car

c'est au cours des discussions sur des projets de loi de haute importance que nous avons pu constater la belle culture de nos syndiqués, dont la plupart ont parlé avec tant de conviction, tant de chaleur et d'éloquence que nous nous croyions parfois transportés dans une véritable enceinte parlementaire. L'ordre, la tenue, la discipline et l'assiduité aux séances rivalisaient de beauté avec les sentiments vraiment fraternels des délégués.

La justesse des idées, l'expérience du mouvement syndical, la connaissance des besoins sociaux de nos temps ont permis à nos congressistes d'accomplir un travail qui profitera immensément à la société tout entière.

Les membres des Syndicats catholiques qui depuis vingt-cinq ans se sont nourris des encycliques des Papes et des enseignements de l'Eglise, qui ont fréquenté les cercles d'étude, l'école du prêtre, des sociologues et des économistes forment aujourd'hui une élite dont l'influence grandissante fait l'orgueil et l'honneur de tous les Canadiens.

J.-Henri BELIVEAU

Pas les Syndicats Catholiques! Encore une fois le Congrès "Canadien" fait perdre de l'argent aux ouvriers!

Les faits concernant les unions ouvrières à Thedford.

En 1943, un événement extraordinaire s'est produit dans la province de Québec!... Thedford-les-Mines, cette ville qui depuis longtemps a rendu le Canada fameux par sa production d'amiante, cette ville, dis-je, a été soudainement découverte par un groupement ouvrier américain, le C.I.O., celui qui se donne hypocritement le nom de Congrès canadien. Que s'était-il donc passé? Des chefs ouvriers américains qui, comme leurs compatriotes et amis les financiers, considèrent que notre pays est une colonie à exploiter, décidèrent que c'était le bon temps de venir asservir les ouvriers de Thedford à leur "racket". Oui, c'était le bon temps! En 1943 seulement, c'était le temps de courir au secours des ouvriers de Thedford. Pourquoi ces soi-disant libérateurs des ouvriers ne se sont-ils pas présentés aux ouvriers de Thedford auparavant afin de faire eux-mêmes ce travail tenace, persistant qu'ont accompli nos syndicats catholiques depuis 1937, travail qui a abouti à la signature de conventions collectives apportant des bénéfices de toutes sortes aux ouvriers, y compris une augmentation moyenne de 60 p. c. dans les salaires depuis six ans.

Le Congrès ne voulait pas se forcer!

La réponse? Le Congrès Canadien ne pouvait pas être à Thedford en 1937 parce qu'il y avait là des ouvriers à bas salaires, à peine organisés, sans conventions collectives ou contrats. Ce ne pouvait les intéresser, car cela aurait demandé de la part de ces soi-disant libérateurs trop de travail, trop de courage, trop de ténacité, trop de sincérité.

Celui qui connaît un tant soit peu le Congrès Canadien, qui l'a vu à l'oeuvre, sait qu'il n'a qu'une seule méthode d'organisation: c'est celui de la cigale, celui de profiter du travail des autres. Rarement, il a eu le courage de prendre au tout début, aux premiers échelons, la besogne souvent si difficile, de la libération des travailleurs.

Si donc le Congrès Canadien est allé à Thedford, c'est qu'il voyait une occasion de profiter du travail déjà fait par les syndicats, en utilisant en plus ses méthodes bien à lui, si chères de la surenchère, du chantage et de la démagogie. Le Congrès Canadien fera à Thedford ce qu'il a déjà fait dans d'autres places. Il fera des promesses irréalisables de toutes sortes, aux ouvriers, afin de les embrigader dans son sein, il soutiendra alors des contributions élevées et un jour, parce qu'il n'aura pas la sincérité, la ténacité et même la technique nécessaires pour obtenir les améliorations au sort des travailleurs, il disparaîtra en laissant les ouvriers désunis, dégoutés avec raison de l'union. Alors, les employés seront à la merci des patrons qui pourront bien leur faire payer cher leur adhésion à une union sans scrupule, sans conscience, qui aura employé tous les moyens pour salir les employeurs comme le fait le Congrès Canadien.

Propagande à Thedford depuis un an

En quoi a consisté la propagande du Congrès Canadien depuis un an à Thedford, afin d'enrégimen-

(Suite à la page quatorze)

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, prêtre

NOTRE LOI DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Nous rapportons ici deux appréciations. L'une veut être bénigne. L'autre critique vertement. Les deux s'entendent pour exiger des corrections.

Celle du P. Gonzalve Poulin, O.F.M., a paru dans "La Famille", t. VIII (août-sept. 1944) p. 316. En la considérant dans son ensemble, il se réjouit de cette loi. L'Etat en assume les frais. Il fait bénéficier de la loi les enfants des cultivateurs. Elle est organisée de façon qu'elle profite surtout aux familles qui en ont besoin. Il élève le taux des allocations assez pour apporter un appoint appréciable au revenu familial. Par ailleurs, le législateur gradue le barème des allocations avec l'âge des enfants, ce qui est conforme à la justice et aux besoins réels de l'enfant.

L'un des aspects qui sera sans doute discuté par les représentants des provinces, c'est le peu de part qu'il leur accorde dans l'administration des allocations. Un autre côté très discuté de la loi, c'est le taux décroissant des allocations avec le nombre d'enfants.

On peut dire que deux théories s'affrontent ici: la théorie qui veut favoriser "la natalité" et celle qui ne favorise que "l'élévation du standard de vie". C'est cette dernière qui a triomphé comme le prouvent le discours du trône et l'avant-propos de la loi. La province de Québec qui a toujours favorisé la natalité est ici en désaccord avec le point de vue de la majorité du pays qui veut se maintenir non par la natalité, mais par l'immigration.

Il reste à la province de Québec de perfectionner cette loi en assumant elle-même les frais plutôt légers de l'encouragement à la natalité.

Cette loi constitue le plus grand coup porté par notre législation sociale à la philosophie libérale du laisser-faire qui a créé, chez nous, cette plante malsaine et exotique du prolétariat.

L'autre point de vue est celui du P. Bouvier, S.J., dans "Relations", août et septembre 1944. Ses griefs se résument à deux points: la loi lèse les droits des provinces et ceux des familles. Elle lèse les droits des provinces en matière d'éducation en se mêlant de fréquentation scolaire, en matière de droit civil en s'attaquant à la juridiction des provinces de laquelle dépend ce qui concerne la famille et en étendant la signification du terme "parent", en risquant de s'obliger à retenir les pouvoirs fiscaux que les provinces ont dû abandonner pour la durée de la guerre. Elle lèse les droits de la famille en soumettant le budget familial au contrôle d'un fonctionnaire, en équiparant les enfants illégitimes aux légitimes, en adoptant une échelle décroissante. Conclusion: alerter l'opinion publique.

ALLUSION A LA GREVE DU TRAMWAY

A l'Oratoire Saint-Joseph, le jour de la fête du travail, au cours de son allocution, Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, a répondu à la remarque faite en certains milieux que le clergé ne devrait pas s'occuper des unions ouvrières: "Je ne crains pas de dire, a-t-il déclaré, que l'Eglise, mettant en pratique la doctrine des vicaires du Christ, a aidé les ouvriers à s'unir dans le Québec, à se maintenir. Elle cherche votre bien, elle se penche sur le sort du peuple, elle l'aide afin qu'il puisse obtenir plus de justice et de charité chrétienne. Nous nous faisons l'écho de la parole des vicaires du Christ. Nous devons nous soumettre à leur doctrine, la faire connaître."

Elle a félicité les membres des syndicats catholiques de leur attitude, de la prudence dont ils ont fait preuve lors des récents troubles survenus à Montréal, et qui ont causé beaucoup de tort à la population. Elle a déploré que de nombreux ouvriers catholiques se soient embarqués dans une galère contrairement aux principes de l'Eglise catholique, des Papes et des évêques. "geste qui doit être réproché par nous qui pratiquons la doctrine sociale de l'Eglise".

La "Presse", Montréal, 5 septembre 1944, p. 7. — Le "Devoir", Montréal, 7 septembre 1944, p. 10.

APPEL A LA CONSCIENCE SOCIALE

Un remarquable appel à la conscience sociale catholique a été fait par Mgr Jules Saliège, archevêque de Toulouse, dans une lettre pastorale dont le texte vient de parvenir en Angleterre.

"Comprenez bien, dit l'archevêque, vous avez peur du communisme et je ne puis pas vous dire que vous avez tort. Mais je prétends que, pour nous, le communisme a une signification particulière. Il est le témoignage de notre devoir accompli... Il est temps que nous retournions à l'Evangile, il est temps pour nous de le relire et de le méditer, de l'imprimer dans nos coeurs et de le propager. Nous n'y trouverons pas la solution à tous les problèmes, mais nous devrions y découvrir l'esprit dans lequel tous les problèmes devraient être abordés..."

Ceux qui vivent sur un petit revenu fixe meurent de faim. Les familles des ouvriers ont de la peine à vivre. Un nouveau prolétariat se lève à côté de l'ancien. L'ordre ne sera jamais

rétabli si ce n'est par une sage redistribution de la richesse. Un catholique devrait la souhaiter et s'y employer...

Il nous faut nous organiser à la fois dans la sphère sociale et dans la sphère économique. Les hommes de décision et de courage qui ne craignent pas les responsabilités et qui savent affronter les risques seront plus que jamais nécessaires. Etes-vous de ces hommes? Ou laisserez-vous reconstruire la France sans votre aide? Resterez-vous chez vous à ne rien faire, vous tiendrez-vous en simples spectateurs et en critiques des efforts des autres? ... Il y a parmi vous des hommes qui n'ont jamais voté aux élections: vous flatterez-vous de n'avoir rien fait à un moment où tout était à faire? Le chrétien ne peut pas et n'ose pas se soustraire à ses devoirs civiques et politiques. Il doit servir le bien commun, et le bien commun, c'est l'union".

"Catholic Times", d'après les Nouvelles Catholiques, 1er septembre 1944.

CORPORATISME ET ANGLO-SAXONS

Le "Canadian Register", livraison du 19 août 1944, reproduit un article du "Saturday Night", intitulé: "Corporative Quebec", et il en fait un commentaire.

"Saturday Night" note un débat intéressant entre le "Canadian Register" et l'"Action Catholique", à savoir si la province de Québec constitue une région catholique capable de se suffire en certains domaines comme l'organisation industrielle ou ouvrière? C'est selon lui, en d'autres termes, le sens de la campagne: Québec Etat corporatif. Citant le "Canadian Register", il note que le Québec ne peut s'isoler industriellement ou économiquement et qu'en conséquence il ne constitue pas une région catholique, au moins pour ce qui regarde le monde du travail. En guise de commentaire, notons qu'un régime politique ou économique, corporatisme ou autre n'implique pas, dépendance ou indépendance économique; notons de plus qu'une région peut être plus catholique qu'une autre pour ce qui regarde le monde du travail si elle s'attache plus étroitement aux directives de l'Eglise tout comme elle peut être plus communiste si elle s'attache plus étroitement aux directives de Moscou.

Pour ce qui est de la déclaration d'un aumônier catholique à l'effet que les ouvriers catholiques doivent s'unir dans une union catholique, elle n'était pas la résultante d'une motivation raciale, elle n'était pas une réaction spontanée de tem-

(Suite à la page 15)

Des élections à l'horizon

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTRÉAL

CLairval 7902

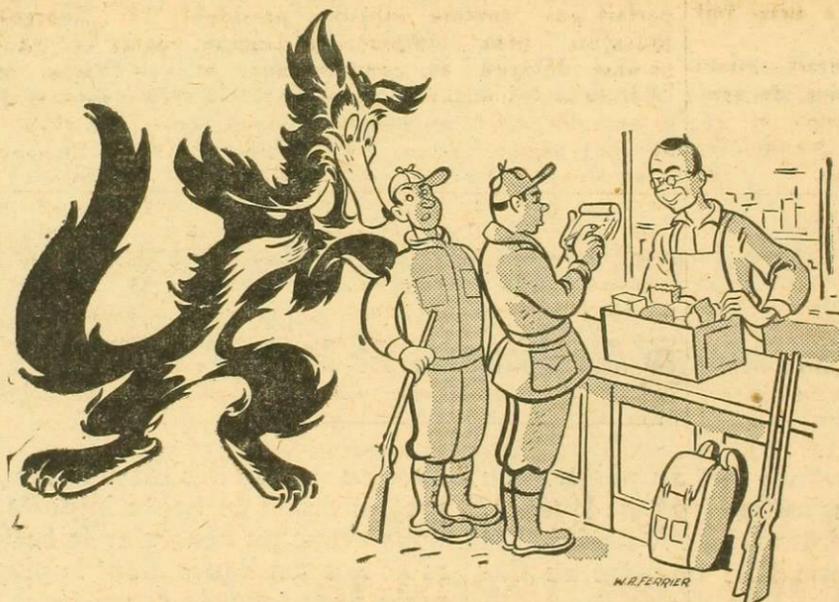
Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonneuve

Montréal



... ET N'OUBLIEZ PAS LES ALLUMETTES!

Les allumettes sont la préoccupation et le but constants du "Diable Rouge de la Forêt." Evidemment les allumettes ont leur utilité, tout comme le feu d'ailleurs; mais tandis que tous deux sont de bons serviteurs ils sont de forts mauvais maîtres.

Vous avez besoin d'allumettes dans la forêt mais que la flamme de chaque allumette que vous frottez vous rappelle le danger qui réside dans son étincelle, dans le bout que vous jetez à demi consumé. Ne vous fiez jamais qu'une allumette est éteinte. Piétinez-la jusqu'à ce qu'elle soit en poussière et enterrée dans la terre. Si vous êtes avec des campagnons, piétinez-la assez longtemps pour que chacun saisisse bien la portée de ce que vous faites—exagérez s'il le faut.

Vous enseignerez quelque chose d'important—quelque chose qui évitera peut-être un feu de forêt lorsque vous serez rendu loin de là.

ÉTEINDRE
votre feu de camp,
c'est le premier
pas pour
ÉLIMINER
les feux de forêts.



THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO. • SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED • QUEBEC POWER COMPANY
filiales et subsidiaires

Ceci est la septième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

Les imprimeurs tiennent leur congrès

Assemblée riche en succès — L' honorable J.-H. Delisle présent — Nombreuses résolutions

Le congrès annuel de la Fédération des métiers de l'imprimerie eut lieu aux Trois-Rivières les 15 et 16 septembre derniers, sous la présidence de M. Georges-Aimé Gagnon. Pour la première fois dans l'histoire de cette fédération, des journalistes assistaient au congrès comme délégués des syndicats; c'est que, au cours de l'année écoulée, trois nouveaux syndicats de journalistes se sont formés à Montréal, à Québec et à Ottawa.

La Fédération s'est réclamé, de plus, d'après le rapport du président, d'avoir augmenté de façon considérable le nombre de ses membres, d'avoir réglé avec succès le problème de plusieurs conventions collectives de travail, d'avoir fait accorder un grand nombre de vacances payées dans des ateliers d'imprimerie, d'avoir obtenu l'octroi d'un boni de vie chère (incorporé maintenant dans le salaire) à tous les ouvriers couverts par la convention collective de Montréal et du district, etc.

Le président Gagnon a fourni aux délégués un rapport détaillé des activités de l'année à la Fédération. M. Aimé Comeau, secrétaire, a aussi fait rapport.

Le président était assisté de M. Emile Carreau, du syndicat des imprimeurs et relieurs de Québec, premier vice-président, et de M. J.-A. Daigneault, du syndicat des imprimeurs de Granby, 2e vice-président.

L'HON. J.-H. DELISLE PRÉSENT

On remarquait particulièrement la présence à ce congrès de l'hon. J.-H. Delisle, député

de Saint-Henri, ministre d'Etat, dans le cabinet Duplessis, qui est en même temps directeur de la Fédération de l'imprimerie et représentant du syndicat de l'industrie du journal.

Tous les centres de la province étaient représentés par leurs délégués respectifs.

NOMBREUSES RESOLUTIONS

Le congrès a étudié et adopté plusieurs résolutions ayant trait à la vie sociale des ouvriers. Notons en particulier des résolutions concernant la réforme du conseil régional du travail pour le rendre plus efficace, la formation d'un tribunal du travail, la création d'un crédit urbain, la modification de la loi des pensions de vieillesse pour en faire bénéficier les personnes de 60 ans, la construction de logements ouvriers, la réforme de la loi des allocations familiales, etc.

L'OPINION DE L'HON. J.-H. DELISLE

L'hon. J.-H. Delisle, ministre d'Etat dans le cabinet Duplessis et membre de la fédération, s'est prononcé au sujet des pensions de vieillesse. Il a insisté sur le fait qu'il ne parlait pas comme ministre, toutefois, mais simplement comme délégué au congrès. "Tel qu'on les accorde à l'heure actuelle, dit-il, les pensions peuvent dégénérer en primes à la paresse et à l'incompétence. Tous les vieux, pauvres ou moins pauvres, devraient avoir droit, sans exception à cette pension. On préserverait mieux ainsi le principe de l'économie parmi la population du Québec, et les vieillards indigents y seraient moins nombreux".

Congrès de la Fédération du bas façonné

Le congrès de la Fédération nationale du bas façonné, qui eut lieu à Sherbrooke les 19 et 20 août, remporta un franc succès.

Devant les progrès constants de cette Fédération, et les perspectives d'organisation, plusieurs sont d'avis que, lors du prochain congrès, elle comptera au moins une quinzaine de syndicats.

Le congrès qui a tenu trois

séances d'études s'est terminé par l'élection d'un nouveau comité exécutif dont voici les membres: président, M. Roméo Vallée, de Sherbrooke; 1er vice-président, M. Maurice Bernier, de St-Jean; 2e vice-président, M. Léandre Robidoux, de Drummondville; secrétaire général, M. Léo Bourque, de St-Jean; trésorier, M. Léopold Bureau, de Sherbrooke.

Le bureau fédéral est aussi composé de deux représentants des syndicats affiliés. Ce sont MM. André Pichette, Lucien Beaulieu, Arthur Duval, Yvon Glen, Georges Nicol, Henri René, Clément Grégoire, Reynald Martel, Maurice Brassard et J.-L. Hardy. Quatre délégués restent à être nommés.

Samedi soir, le 19, un dîner à l'hôtel New Sherbrooke, a réuni une centaine de chefs ouvriers du congrès, des ouvrières et des ouvriers de Sherbrooke, et plusieurs invités de marque. Plusieurs discours furent prononcés à la fin de ce dîner.

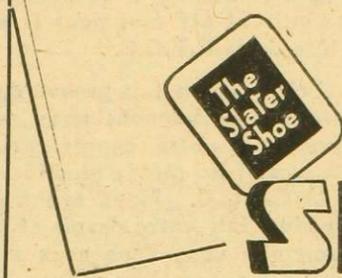
Le principal article au programme d'études du congrès était la discussion de la nature des conventions collectives à passer avec les employeurs. Après considération sérieuse, le congrès décida que, pour le moment, on s'en tiendrait à des conventions collectives particulières, quitte à préconiser plus tard, en temps et lieu, une convention provinciale avec extension juridique.

UN PATRON PARLE à SES CONTREMAÎTRES

7e Message

Intéressez-vous au travail de chacun et créez ainsi une mentalité de bonne entente et de cordiale collaboration. Dans cette atmosphère, l'ouvrier développera la confiance en soi et l'esprit d'initiative. Mais prenez garde de verser dans la politique du bon garçonnisme, qui est antisociale parce qu'elle sacrifie parfois la masse au profit des saboteurs. Sachez punir sans méchanceté et sans plaidoirie.

Ne réprimandez pas quand vous êtes en colère et n'humiliez jamais. Mûrissez votre jugement, ne laissez rien percer de vos intentions; ensuite, agissez rapidement et en une seule fois. Rien de plus désastreux qu'un chef hésitant et malhabile. Si vous devez plus tard prodiguer des bienfaits, faites-le lentement et sûrement, sinon aucun effet éducatif n'en résultera.



SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Extrait de "DIRECTIVES aux CONTREMAÎTRES"

par M. Eugène GIBEAU président de The SLATER Shoe et de

L'Association Professionnelle des Industriels

La C. T. C. C. s'affilie une seizième fédération

Fédération de la métallurgie

Le Bureau confédéral de la C.T.C.C. a agréé au cours de

M. GAGNON REELU PRÉSIDENT

Le congrès s'est terminé par l'élection des nouveaux directeurs pour l'exercice 1944-1945. En voici le résultat:

Président honoraire, l'hon. J.-H. Delisle, ministre d'Etat; président, M. Georges-Aimé Gagnon, réélu; 1er vice-président, M. Léo Dionne, de Québec; 2e vice-président, M. Armand Morin, de Hull; secrétaire, M. Aimé Comeau; trésorier, M. Alphonse Saint-Charles; vérificateur, M. Sar-to Lacombe; directeurs: M. Lucien Champeau, de Montréal, MM. M. Trudel, R. Savignac, A. Caouette, J. Bélanger et A. Latulippe, respectivement des syndicats de Québec, Joliette, Chicoutimi, St-Jean et Beauceville.

sa réunion tenue aux Trois-Rivières, le 16 septembre dernier, la demande d'affiliation de la Fédération nationale de la métallurgie.

Le Comité exécutif de cette nouvelle fédération se compose de MM. Rodolphe Bignell, président; Georges Bédard, vice-président; Emilien DeSerres, secrétaire; Ls.-L. Hardy, vérificateur.

Cette fédération compte 1500 membres environ.

Sept syndicats lui sont actuellement affiliés, ce sont: le Syndicat National des fonderies de Sorel, Inc.; le Syndicat National de l'industrie métallurgique de Sorel, Inc.; le Syndicat catholique des employés de fonderies de Plessisville, Inc.; le Syndicat National catholique des employés de fonderie de l'Islet, Inc.; le Syndicat National catholique de la fonderie de Montmagny, Inc.; le Syndicat des ouvriers en métallurgie de Joliette, Inc.; le Syndicat National catholique de la métallurgie de Québec, Inc.

Le siège social de la Fédération est à Montréal, au no 1152, rue Maisonneuve, appartement 3, Montréal 24, P. Q.

Cette nouvelle affiliation porte à seize le nombre de Fédérations de la C.T.C.C.



Assurer l'avenir de votre famille, c'est bien. Penser aussi au vôtre, c'est mieux. D'où la nécessité de notre police à double protection. Elle vous fait rentier à vie. Si vous mourez, nous payons une annuité aux survivants. Quel est votre âge? Nos renseignements sont gratuits.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S.-Jacques Montréal - HArbour 3291

Les Syndicats catholiques sont reconnus dans 18 des 19 industries de la chaussure à Québec

La commission des relations industrielles vient de reconnaître l'union protectrice des travailleurs en chaussure de Québec, affiliée à la fédération nationale catholique du cuir et de la chaussure de la ville de Québec.

Dans le passé, ces industries étaient couvertes par une convention collective provinciale. Maintenant, l'union des travailleurs en chaussure de Québec pourra négocier une convention particulière avec chacune des industries men-

tionnées plus haut.

M. Alphonse Roberge, président de l'union, a annoncé cette nouvelle au cours du congrès de la C.T.C.C.

Parmi les industries auxquelles l'union est autorisée à transiger, on note celles de Québec Stitchdown, Ltd, Saillant et Lessard, A.-E. Marois, Ltée, J.-E. Samson, Enr., John Ritchie Co. Ltd, Faber et Fils, Up-to-Date Shoe, La chance et Tanguay, Albert La-liberté, Ltée, R.-A. Thibodeau, Odilon Ratté, etc.

L'AUXILIAIRE PRÉCIEUX

Gardiennne fidèle des épargnes en temps de paix, la Banque assume une double mission en temps de guerre: elle concourt à la sécurité financière du pays et elle protège l'avenir de chacun de ses déposants.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Le TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Directeur : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.

Rédacteur en chef : Pierre Forest.

Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.

Collaborateurs :

Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.

Gérard Picard : secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.

L'abbé Jean Bertrand, aumônier.

L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique.

Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur : J.-René Lapointe.

Aviséur légal : Maurice Julien, avocat.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Profitons du mois d'octobre

(Pour mettre en marche les cercles d'études)

Oui, profitons du mois d'octobre. Le mois d'octobre est la période par excellence pour mettre sur pieds les cercles d'études dans tous les syndicats. Là où il existe un C. E., depuis longtemps il faudra voir à tracer tout de suite les grandes lignes du programme à prendre les moyens pour commencer l'étude d'une façon méthodique dès la première réunion.

Dans certains centres il faudra également profiter de ce mois pour faire les élections et voir à placer à la tête de nos C. E. des types compétents et qui ont le temps de s'en occuper. Si tous les cercles d'études ne donnent pas leur plein rendement, c'est qu'on n'a pas compris l'importance de les faire diriger par des hommes compétents et qui avaient le temps de s'en occuper.

Souvent, parce que M. X. est président ou officier du syndicat et qu'il connaît son affaire, on est porté à lui confier toutes les responsabilités possibles et imaginables. Ce qui arrive avec ça, c'est que même si M. X. est très compétent, il ne pourra jamais s'occuper d'une façon pratique de la moitié des responsabilités qui lui sont confiées. C'est pour cette raison que dans plusieurs syndicats les cercles d'études végètent. Nos syndiqués y assistent, quelquefois se découragent, cessent de le fréquenter, et, au bout d'une couple de mois, le cercle d'études est chose du passé.

Dans d'autres syndicats, on a su éviter ce premier obstacle, mais par contre, on a commis une autre erreur en confiant l'organisation du C. E., à un type incompetent. Quelques exemples vous prouveront que cet organisateur n'ira pas loin avec son cercle d'études. Supposons qu'un grave problème ouvrier lui est posé en réunion. Vu son manque de compétence, il sera porté à répondre que ce n'est pas si grave que cela. Alors celui qui aura posé la question s'en retournera chez lui en disant: "Je suis bien idiot de m'en faire puisque ce n'est pas plus grave que cela". Ce même type se dira peut-être: "Toute la question sociale, tout le problème ouvrier, ce n'est pas si important que cela. A quoi bon faire partie du syndicat? A quoi bon faire partie d'une Caisse populaire? Pourquoi perdre du temps à vouloir me renseigner sur les coopératives?" Vous voyez, c'en est un que le manque de compétence du chef aura détourné de la voie dans laquelle il s'était engagé: la voie du relèvement des ouvriers par le syndicalisme et les autres oeuvres economico-sociales.

Le même chef incompetent, embarrassé par une question, répondra peut-être par un discours d'une demi-heure sur un sujet quelconque au lieu de répondre à la question qui lui était posée. Cette façon d'agir est la meilleure manière d'ennuyer les gens. Ceux qui assistent à un cercle d'études s'attendent tellement à pouvoir dire un mot et en même temps à se faire éclairer. Ces derniers également ne s'intéresseront pas longtemps au cercle d'études. On pourrait donner encore plusieurs exemples prouvant la nécessité de la compétence pour mener un cercle d'études à bonne fin.

La question des C. E. est d'une importance capitale pour la bonne marche des syndicats. Il y aurait encore beaucoup de choses à dire à ce sujet. Qu'il suffise, pour le moment, d'inviter tous ceux qui s'occupent de cercles d'études à se choisir des organisateurs compétents et qui ont le temps de s'en occuper.

Pour ce qui est de ceux qui n'ont pas encore compris l'importance de ces réunions, nous ne leur souhaiterons pas de sorts. Disons-leur tout simplement qu'un cercle d'études bien organisé aiderait chez eux à la vie et au progrès de leur syndicat.

Pierre FOREST

"C'est pour nous un devoir de travailler à accroître notre compétence dans l'étude, dans la peine, dans le sacrifice"

Discours de M. Charpentier, président général de la C.T.C.C., après sa réélection à ce poste pour un neuvième terme, aux Trois-Rivières

"Je me fais le porte-parole de tous mes collègues pour vous remercier bien profondément de la confiance que vous nous avez témoignée, nous qui avons été réélus et les autres qui ont été élus pour la première fois, à la tête de la C.T.C.C."

"Nous avons fait preuve de dévouement à votre service et nous nous sommes efforcés d'améliorer notre compétence pour que ce service soit lui-même plus fécond au bénéfice de la C.T.C.C. Nous avons conscience d'avoir ainsi fait notre devoir et c'est pour cette raison que vous nous avez maintenus à nos fonctions respectives et que vous laissez entre nos mains la direction de la C.T.C.C."

"Nous espérons que, Dieu aidant, le travail que nous accomplirons ensemble sera la récompense de la confiance que vous avez mise en nous."

M. Charpentier souligne les voyages qu'il a faits pour représenter la C.T.C.C., particulièrement à Philadelphie, lors de la conférence internationale du travail, et à Mackinac Island.

"Ces voyages, veuillez croire, mes chers amis, que ce n'est pas de l'argent dépensé inutilement. Cela permet de nous faire mieux connaître et nous gagne des sympathies, des concours précieux et nous permet, à nous, de partager avec les autres ce que nous avons de bon dans notre mouvement, de supérieur au point de vue des principes moraux."

"La C.T.C.C., ajoute le président général, n'est pas seulement provinciale, nationale, mais elle a un "prestige international". Ceci pour vous dire combien vous devez élever votre conception sur ce que notre mouvement est capable d'accomplir."

"C'est pour nous un devoir de travailler à accroître notre compétence dans l'étude, dans la peine, dans le sacrifice. Ici je dois remercier et féliciter en même temps de nombreux jeunes militants qui ont fait preuve d'abnégation, de dévouement et dont quel-

ques-uns, pour rester avec nous, sont allés jusqu'à l'héroïsme. Ceux qui ont consenti ces sacrifices, c'est parce qu'ils se sentent appelés à se dépenser pour la classe ouvrière. Voilà ce qu'il faut sentir en nous: une voix qui nous commande d'y rester, une voix qui nous commande de nous améliorer, de nous perfectionner, et d'avoir en tout une conduite digne. Il ne faut pas qu'aucun de nous ne fasse scandale par sa conduite."

"Il y a des mouvements américains qui aiment à ce que nous allions leur porter de la sympathie. Ces mouvements américains, matérialisés jusqu'aux os, comptent sur nous. Ils sont impatients de connaître les solutions de la C.T.C.C., solutions morales en même temps que pratiques où l'on vise à Dieu d'abord et au bonheur véritable de la classe ouvrière ensuite."

"Le matérialisme a pénétré la génération d'hier jusqu'à la moelle des os et nous sommes plongés dans une mentalité individualiste inconcevable. Au paganisme, opposons le christianisme avec toutes les vertus qu'il y faut pratiquer, sans quoi nous ne changerons pas la nation. Il faut que nos officiers soient des hommes qui prennent davantage conscience de leurs charges dans l'esprit des responsabilités qu'elles comportent. Il faut que ce soient des hommes qui aient conscience des responsabilités qui pèsent sur leurs épaules, qui aient une conduite digne, qui aillent se baigner dans la retraite fermée, qui travaillent en contact continu avec les aumôniers. Il faut que les militants de tous nos syndicats sachent se prémunir contre l'ambiance matérialiste dans laquelle nous vivons."

"Les pensées que je vous ai exprimées me sont venues droit du coeur. J'exprime de nouveau tous mes remerciements à la C.T.C.C. pour tout ce que je lui dois et je remercie la Providence de nous avoir permis, par la C.T.C.C., de donner à la classe ouvrière tout ce qu'elle nous demandait de donner."

"Ce qui donne la valeur intrinsèque d'un mouvement ce sera toujours la doctrine sur laquelle il s'appuie"

Allocution prononcée par M. Gérard Picard après sa réélection comme secrétaire général de la C.T.C.C. aux Trois-Rivières

"C'est ici aux Trois-Rivières que j'ai été élu en 1934 secrétaire-trésorier de la C.T.C.C., car à ce moment-là, les deux charges ne faisaient qu'une. En 1937, j'ai occupé la charge définitive de secrétaire général et je suis devenu un permanent, dans le sens d'être dégagé des autres fonctions que celles de secrétaire général."

"Quand j'ai accepté la charge en 1934, il n'y avait que deux mois que j'étais syndiqué. Je ne pouvais pas réaliser à ce moment-là quelles pouvaient être les responsabilités d'un secrétaire général. Pendant deux ans, j'ai occupé la charge de secrétaire-trésorier par mes soirs. A mesure que je comprenais mieux le mouvement, je me suis rendu compte qu'il devenait de plus en plus difficile de s'en détacher, et à mesure que je réalisais l'ampleur des problèmes, je me suis rendu compte que je devais y consacrer mon temps entièrement."

"Ce qui donne la valeur intrinsèque d'un mouvement, ce sera toujours la doctrine sur

laquelle il s'appuie, ce sera toujours les directives qui découlent de cette doctrine, et avec la surveillance de notre mouvement par la Providence elle-même, on se dit qu'Elle peut corriger les erreurs."

"Quand nous faisons une intervention, ce n'est pas une question de plaisir, ce n'est pas simplement pour monter à l'assaut d'une décision que nous voulons arracher; c'est parce que nous croyons qu'il y a une responsabilité à porter. Et quand le congrès juge à propos de renverser une décision que nous croyions opportune, nous acceptons son point de vue comme l'expression de la majorité."

"Votre président général est un travailleur manuel: votre secrétaire général un travailleur intellectuel. Nous avons essayé de démontrer que, par la collaboration des deux, nous pouvions tirer des résultats. Le chemin parcouru depuis dix ans vous en donne aujourd'hui la preuve."

"Je vous remercie donc de la confiance que vous m'avez renouvelée ainsi qu'aux autres membres du bureau de direction."

Face aux réalités !

Chronique de François-Albert Angers, professeur, sur les questions économiques et sociales dans leurs relations avec les problèmes ouvriers.

Des coopératives !

Angleterre! Suède! Finlande! Estonie! Lettonie! Pologne! Autant de pays, autant d'étapes dans l'histoire du mouvement coopératif et de ses succès dans le monde, ainsi que nous l'avons constaté les mois précédents. Autant de milliers et de millions d'ouvriers qui ont réussi, par la seule vertu de leur volonté agissante, à s'organiser eux-mêmes, à édifier des entreprises économiques dont ils sont aujourd'hui les heureux propriétaires. Entreprises qui représentent des centaines de milliers et de millions de dollars placés dans les industries les plus diverses, sous le contrôle immédiat de leur propre administration; et qui ont signifié pour eux plus de bien-être au foyer, la victoire sur les forces des monopoles ou l'indépendance nationale.

Et pourtant, ce sont loin d'être là toutes les réalisations coopératives à travers le monde. A côté de ces pays choisis parce que plus particulièrement significatifs, les ouvriers d'à peu près tous les autres pays se sont intéressés à l'action coopérative avec des succès divers selon les circonstances. A côté de la coopérative de consommation, la seule dont il a été question jusqu'ici dans ces articles, des coopératives de toutes les formes se sont multipliées dans tous les domaines pour répondre aux besoins des faibles, qu'ils aient été agriculteurs, petits propriétaires ou petits rentiers. Pour leur permettre de reprendre en mains leurs propres affaires et de voir eux-mêmes à la sauvegarde de leurs intérêts.

Les coopératives de consommation

En 1937 et à l'exception de la Russie soviétique, où les méthodes coopératives ont été en quelque sorte étatisées et imposées de force à la population, 33 pays fournissaient des statistiques qui indiquaient la présence chez eux d'un mouvement de coopératives de consommation. Le nombre des coopératives y était de 17,837, autour desquelles étaient groupés 18 millions de membres réalisant un chiffre d'affaires de quelque 2 1/4 milliards de dollars; plus de 3 milliards en comptant le commerce de gros.

L'Angleterre, à laquelle nous avons déjà consacré tout un article, venait loin en tête de ces pays avec ses sept millions de membres et son milliard d'affaires. Mais quelques autres pays en dehors de ceux que nous avons déjà mentionnés ont obtenu des résultats fort impressionnants.

Les coopératives allemandes venaient au second rang avec 3 millions de membres et un chiffre d'affaires de 264 millions. La France occupait le troisième rang avec 1,600,000 membres et un chiffre d'affaires de 178 millions. L'Italie arrivait ensuite avec 775,000 membres et 106 millions de dollars; puis la Suède avec ses 100 millions.

Pour tous les autres pays, qui sont au-dessous de ce chiffre, il faut d'ailleurs se garder de conclure que le mouvement coopératif y représente un moins grand succès. Nous venons de voir des chiffres qui frappent... mais aussi de grands pays. La Suisse avec ses 96 millions de dollars; la Tchécoslovaquie, ses 71 millions; le Danemark, ses 68 millions; la Belgique, ses

40 millions; la Hollande, ses 38 millions; la Hongrie, ses 31 millions; la Finlande et ses 28 millions; l'Autriche et ses 22 millions; la Hongrie et ses 20 millions; et même l'Estonie avec ses 6 millions ou la Lettonie avec ses 5.4 millions figurent en réalité aussi bien que l'un ou l'autre des grands pays.

Moins peuplés, ils atteignent un chiffre d'affaires comparable par tête de population. Quelques-uns, comme la Suisse et le Danemark, égalaient même presque l'Angleterre. Nous avons d'ailleurs vu par les articles précédents que les petits chiffres d'affaires produisent des résultats aussi marquants quand ils représentent une proportion suffisante de l'activité économique d'un pays.

Et nous n'avons même pas là tous les chiffres. Seuls sont données, dans les annuaires, les statistiques des coopératives qui sont affiliées à une organisation centrale. L'activité et le nombre, sans doute assez importants, des autres ne sont pas connus.

Autres types de coopératives

Au surplus, à côté de ces coopératives de consommation, il y a aussi partout à travers le monde des coopératives de crédit, d'habitation, d'électricité, d'artisans, de pêcheurs, d'assurance, etc., et les très nombreuses coopératives agricoles. Dans le domaine des coopératives de crédit et des coopératives agricoles en particulier, les unes pouvant servir à la fois aux ouvriers et aux agriculteurs, les autres exclusivement à ces derniers, les chiffres d'affaires se comparent avantageusement à ceux des coopératives de consommation.

Les coopératives de crédit urbaines et rurales produisaient des mouvements de fonds de quelque 100 milliards de dollars en 1937. Les coopératives de commerçants ou d'artisans réalisaient un chiffre d'affaires de quelque 6 1/2 milliards et les coopératives agricoles, 4 1/2 milliards. Les coopératives d'assurances avaient des polices en vigueur pour 6 milliards.

Voilà des chiffres importants. Ils prouvent une chose, et c'est pourquoi j'ai voulu en imposer l'énumération à mes lecteurs du Travail: c'est que la coopération, que des économistes ou des sociologues de chez nous prêchent aux ouvriers, n'est pas un rêve de théoricien. Elle est une réalité qui a déjà produit des résultats presque miraculeux dans de nombreux pays.

Elle est au surplus une réalité ouvrière ou agricole, une réalité produite par l'activité d'humbles gens, désireux de s'aider eux-mêmes. Elle n'est pas le fruit des largesses de quelque philanthrope ou des imaginations de quelque réformateur en chambre.

Si, aujourd'hui, ce sont des hommes aux mains et aux collets blancs qui vous en recommandent l'application, ce n'est pas parce qu'ils l'ont eux-mêmes inventé. C'est que les lectures plus nombreuses qu'ils font, les contacts plus fréquents qu'ils prennent ainsi avec le monde extérieur, leur ont apporté la bonne nouvelle de cette réussite populaire extraordinaire que sont les coopératives dans tous les pays. Et humblement, ils vous la transmettent, croyant vous rendre ainsi plus service qu'en essayant de tirer de leur cerveau quelque système dont ils pourraient obtenir plus de gloire pour les avoir eux-mêmes échafaudés, mais qui vous conviendraient peut-être

moins bien parce que moins bien adaptés à vos véritables besoins.

La parole est maintenant à vous, ouvriers! A vous qui devez, pour pouvoir arriver aux mêmes réussites, vous laisser convaincre et agir vous-mêmes. Car la formule coopérative a ceci pour vous plaire: elle attend de vous l'effort nécessaire à vous sauver. C'est vous qui devrez vous mettre à

l'étude de la question; vous qui serez appelés à lancer l'affaire et à l'administrer. Pour une fois, votre sort est presque entièrement mis entre vos mains. Saurez-vous au moins en profiter pour vous sortir du pétrin?

François-Albert ANGERS,

professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

FORMULE DE REABONNEMENT

Journal "Le Travail",
3447 Saint-Hubert,
Montréal.

Je vous envoie, ci-inclus, la somme de: ()
pour renouveler mon abonnement au journal

"Le Travail", à partir du mois de . . .

(Un an \$0.60; deux ans \$1.00)

NOM:

ADRESSE:

Deux produits de CHEZ NOUS CRAVATES et ECHARPES



Manufacturés par
N. LATULIPPE

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

ROBINSON & JOHNSON

Édifice Aldred

chambre 2202

507 Place d'Armes, Montréal

Tél. PL. 9571



Guide Syndical



Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue. Limoilou,
Tél. : 3-3539

1231 EST. DEMONTIGNY.

MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Almé Gagnon,
président.

Roméo Bellemare,
secrétaire.

MINISTERE DU TRAVAIL

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Antonio BARRETTE,
Ministre

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,
sous-ministre adjoint

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

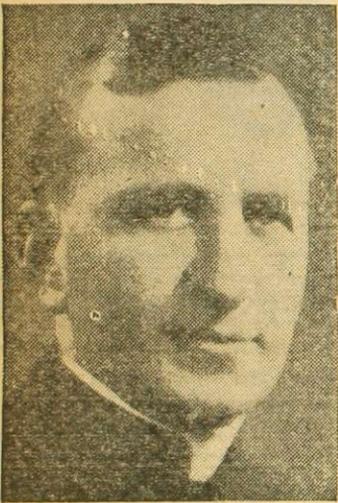
Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

L'abbé Jean Bertrand nommé curé

Monseigneur l'Archevêque de Montréal vient de nommer M. l'abbé Jean Bertrand, curé de la paroisse Ste-Geneviève de Pierrefonds. M. l'abbé Bertrand est un vétéran parmi les aumôniers des Syndicats Nationaux de la province de Québec.

En effet, dès 1921, il acceptait la charge d'aumônier du Syndicat des Charpentiers-Menusiers. En septembre 1924, alors qu'il était vicaire de la paroisse St-Pierre-Claver, il devenait aumônier du Syndicat des Tramways, groupe pour lequel il a toujours eu une sollicitude particulière.

En mai 1931, il accompagnait à Rome la délégation canadienne des Syndiqués pour les grandes solennités qui marquèrent le 40^e anniversaire de l'Encyclique Rerum Novarum. Au mois de septembre suivant, il était nommé aumônier général des Syndicats Nationaux de Montréal.



L'abbé JEAN BERTRAND

Depuis treize ans, M. l'abbé Bertrand s'est dévoué entièrement à la cause des travailleurs de la Métropole. Il a consacré toutes ses énergies à la bonne organisation des Syndicats pour leur progrès continu. Un grand nombre de nos travailleurs syndiqués l'ont connu; ils l'ont vu à l'oeuvre et ils savent tout ce que signifie la charge d'aumônier des Syndicats de Montréal. Plusieurs de nos Syndicats lui doivent l'existence.

Pendant plus de trois années, M. l'abbé Bertrand fut l'aumônier général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Il remplaçait le lieutenant-colonel abbé Georges Côté, aumônier militaire en Angleterre. Il a rempli cette fonction jusqu'au retour de M. l'abbé Côté au cours de l'hiver dernier.

Nous n'avons pas l'intention de souligner à nos lecteurs tous les détails des réalisations de M. l'abbé Bertrand en marge des Syndicats. Ce serait trop long. Mais il est certain que tous les membres des Syndicats de Montréal lui doivent un grand merci pour tout ce qu'il a accompli pour eux. La tâche était parfois rude, ingrate. Dieu sait si parfois les intéressés ont su toujours apprécier tout ce qui a été fait pour eux au prix de dévouement, héroïque souvent.

L'aumônier qui nous quitte a certes réalisé une grande et magnifique tâche. Nous conserverons de M. l'abbé Bertrand un bon souvenir. Par ailleurs, nous sommes persuadés que, maintenant curé, il n'oubliera pas de sitôt les Syndicats de Montréal pour lesquels il s'est si longtemps dévoué.

Maurice-J. MAHER, ptre

Les Syndicats de Victoriaville fêtent leur 10^e anniversaire

Belle manifestation

Les Syndicats catholiques et Nationaux de Victoriaville ont célébré d'une façon magnifique leur 10^e anniversaire de fondation, lundi, le 4 septembre.

Dans l'avant-midi, à 10 h., une messe solennelle d'ouverture fut célébrée, en l'église Sainte-Victoire, par l'aumônier, M. l'abbé Albert Dumas. M. l'abbé Auguste Beauchesne, ex-aumônier des Syndicats de Victoriaville, actuellement curé de Sainte-Marie de Blandford, prononça un éloquent sermon, dont le titre était: **Le travail est la dignité de l'homme.**

A l'issue de la messe une parade imposante se forma, pour défilé dans les rues principales de la ville. On y voyait plusieurs beaux chars allégoriques, ainsi que la fanfare de Victoriaville qui, du reste, rehaussa aussi les autres manifestations de la journée.

Dans l'après-midi, il y eut rassemblement sur le terrain de l'exposition, où une foule nombreuse put s'égayer au spectacle de courses et de jeux divers.

Un banquet champêtre réu-

nit, le soir, la grande famille des Syndicats catholiques dans l'arène. De nombreux invités d'honneur étaient présents, et des discours furent prononcés par M. Irénée Rousseau, président des Syndicats catholiques de Victoriaville; M. l'abbé Albert Dumas, aumônier des Syndicats; M. l'abbé Auguste Beauchesne, curé de Sainte-Marie de Blandford; M. Arthur Gamache, échevin de la ville de Victoriaville; M. Adolphe Bélanger, président du Syndicat des vêtements à Québec; M. F.-E. Alain, surintendant de la Victoriaville Furniture; M. Joseph Desautels, directeur de la Compagnie Fashion Craft, et Mme J.-A. Brochu, directrice de La Voix des Bois Francs.

Cette célébration du 10^e anniversaire de la fondation des Syndicats catholiques à Victoriaville coïncidait avec la fête du Travail. C'était une très heureuse idée puisque la fête du Travail est bien celle des ouvriers, et que les ouvriers se réunissant en syndicats trouvent plus facilement le moyen de donner à leur travail un idéal.

Questions sérieuses étudiées . . .

(Suite de la page 9)

Contrôle des salaires. — Un amendement au décret C. P. 9384 est proposé par la C.T.C.C., à l'effet de préciser que, sauf pour le cas des apprentis, tous les salaires inférieurs au taux de 50 cents de l'heure puissent être augmentés sans obligation de fournir des comparaisons entre les établissements industriels intéressés et en s'appuyant exclusivement sur la capacité financière de l'employeur. La preuve de l'incapacité financière d'un employeur incombera à ce dernier.

Code fédéral du travail. — Les amendements suggérés par la C.T.C.C. sont les suivants:

1^o article 5, paragraphe 2, ajouter après les mots "syndicats ouvriers": "s'il a payé son droit d'entrée et sa cotisation mensuelle dans tel syndicat", le reste du paragraphe doit être enlevé;

2^o paragraphe "n" de l'article 1: que le mot internationale soit exclu;

3^o que le gouvernement fédéral insère dans le Bill C. P. 1003, les mêmes dispositions que le Bill 2 de la Loi provinciale des relations ouvrières, du Québec, afin d'empêcher les grèves dans les services publics, exemple: le tramway.

Taxes sur les matériaux de construction. — La C.T.C.C. demande que la taxe de vente soit abolie sur les matériaux de construction.

Impôts. — Le Congrès demande à la C.T.C.C. de faire les démarches nécessaires aux fins d'apporter les amendements suivants à la Loi de l'impôt sur le revenu:

1^o que l'on porte de \$660 par année à \$800 le montant du revenu sur lequel un célibataire n'aurait pas à payer d'impôt;

2^o que l'on porte de \$1200 par année à \$1600 le montant du revenu sur lequel une personne mariée n'aurait pas non plus à payer d'impôt;

3^o que l'on exempte de l'impôt sur le revenu tout salaire payé pour le travail en dehors des heures régulières de travail;

4^o que l'on voie à l'établissement de formules moins longues et moins compliquées.

Immigration. — Le Congrès de la C.T.C.C. manifeste au Parlement canadien son opposition à toute politique d'immigration en maintenant telle qu'elle est la loi actuelle. Si nous devons faire quelque chose pour les réfugiés, financièrement ou autrement, que ce soit avec l'aide des autres pays et proportionnellement à nos obligations et à nos moyens.

Service militaire. — Le Congrès de la C.T.C.C. demande que soit biffée la classe de 1925, de façon à ce qu'aucun appel ne soit fait avant que le candidat n'ait atteint ses 18 1/2 ans bien révolus.

Procès au-dessous de \$25. — Que soit amendée la Loi provinciale concernant les procès en bas de \$25. Aujourd'hui, celui qui intente un procès à un autre, en bas de \$25, est obligé de payer tous les frais encourus par le procès; ce qui est de nature à nuire au petit salarié qui souvent s'abstient de recouvrer certains argents qu'on lui doit, en intentant des procès par cette loi provinciale.

Loi des différends ouvriers de Québec. — Que la C.T.C.C. demande au gouvernement provincial d'amender lors de sa prochaine session l'article 5 du chapitre 167 des S. R. Q. 1941, connus sous le nom de la Loi des Différends ouvriers de Québec, à l'effet qu'un Conseil de conciliation ou un conseil d'arbitrage puisse être nommé par le ministère du Travail selon les dispositions de ladite loi lorsqu'un employé est intéressé dans un litige ou un grief.

Travail du dimanche. — Que la C.T.C.C. insiste fortement auprès du gouvernement de la province de Québec pour faire cesser tout travail le dimanche dans les moulins à papier de la province de Québec.

Conseil d'arbitrage. — a) Qu'un délai de 5 jours soit fixé pendant lequel les deux parties doivent nommer leurs représentants.

b) Qu'un délai maximum de trois mois soit fixé pour la durée des procédures.

Semaine de six jours. — La C.T.C.C. demande qu'une loi soit passée décrétant la semaine de six jours pour les employés municipaux.

Orientation professionnelle. — Suivant le voeu unanime de ses délégués en Congrès et en vue d'aider les familles ouvrières à donner à leurs enfants le goût du travail et les orienter vers un métier conforme à leur aptitude, la C.T.C.C. demande au Conseil de l'Instruction publique de promouvoir l'organisation, dans les collèges commerciaux, des centres ouvriers, surtout à la campagne, des classes industrielles ou d'orientation professionnelle, à partir de la 8^e année du cours. Et que pression soit faite auprès du gouvernement pour que celui-ci paie les frais du local et de l'outillage nécessaire à de telles classes.

Assurée du succès

L'Association des concierges des écoles de Montréal

L'Association des concierges des écoles de la Commission scolaire de Montréal existe depuis un peu plus de deux ans. Ces hommes dévoués, qu'on utilise pour toutes sortes de besognes dans nos écoles paroissiales, s'étaient groupés pour obtenir de la Commission scolaire de meilleures conditions de travail.

Après des démarches, lentes et dures, les demandes

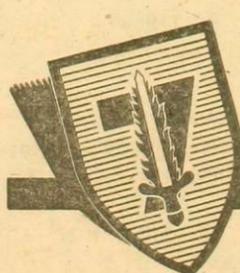
des concierges sont devant une commission d'arbitrage. Les concierges ont été patients. Ils savent encore attendre. Le rapport de la Commission d'arbitrage doit être publié bientôt. Mais les concierges savent d'avance que plusieurs de leurs justes demandes seront agréées et ils sont assurés d'améliorations sensibles. Nous savons gré à tous les concierges de nos

écoles de Montréal de leur bonne volonté et de leur dignité. Ils ont ouvert aux Syndicats la porte de la Commission scolaire de Montréal. L'avenir nous en dira plus long.

Incroyable !

Commentaire entendu de la part d'employés municipaux, au Jardin Botanique:

"Nous aurions dû rester avec le Syndicat. La Fraternité n'a travaillé que pour la Fraternité; le Syndicat, lui, a travaillé pour ses membres".



Chacun de nous... fier de son pays, doit participer au 7^e Emprunt de la Victoire, en achetant autant d'Obligations que ses moyens le lui permettent. De cette façon seulement, pourrons-nous acquitter une partie de notre dette envers nos braves gars et les aider à poursuivre leur offensive victorieuse jusqu'au triomphe final.

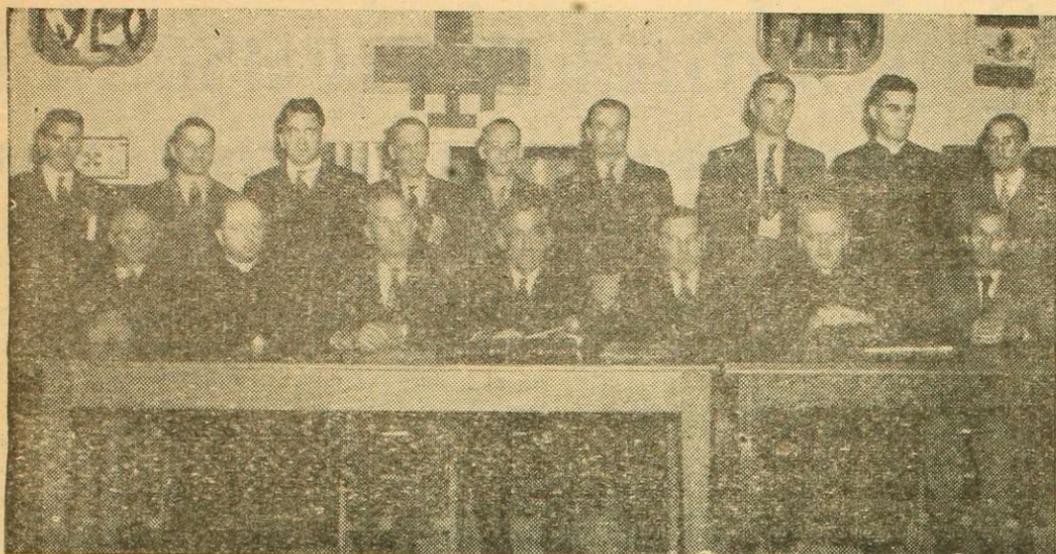
Soutenons
Notre Offensive
Victorieuse

EN ACHETANT DES
OBLIGATIONS de la VICTOIRE

ST. JOHNS SILK CO.

MAURICE BOISCLAIR, président et gérant
Manufacturiers des bas "Chatelaime" et "Claire"

L'exécutif des travailleurs du bâtiment



Le nouvel exécutif de la Fédération du Bâtiment. Le nom de ces officiers apparaît dans le reportage ci-dessous. En plus de ces officiers, notons la présence de MM. les abbés George Côté de Québec, aumônier général de la C.T.C.C., Maurice Maher, de Montréal, aumônier, et Henri Gingras, aumônier du Conseil général de Québec.

Congrès de la fédération des métiers du bâtiment

La Fédération des métiers du bâtiment a réclamé, au cours de son congrès annuel tenu aux Trois-Rivières, les 15 et 16 septembre, l'octroi d'une semaine de vacances payées pour tous les employés de cette industrie. Ce congrès, qui groupait une centaine de délégués de tous les coins de la province, se tenait sous la présidence de M. Osias Filion, de Montréal.

"Afin de ne pas priver l'ouvrier de son privilège de vacances, poursuit la résolution, que tous les négociateurs de conventions collectives de travail demandent que les patrons soient tenus de payer un supplément de 1.4 pour 100 du salaire gagné par l'ouvrier durant la période qu'il a été à leur service".

La Fédération a aussi demandé que le gouvernement provincial publie le plus tôt possible son code de plomberie et que le ministère du Travail étudie la possibilité de faire l'inspection des installations de plomberie dans les édifices publics de la province de Québec, excepté là où les municipalités s'en occupent.

Les membres de la Fédération ont demandé que les outils et les pièces de rechange de ceux-ci qui servent à l'exercice du métier de la construction entrent en franchise au pays.

La Fédération veillera à ce que les syndicats n'accordent plus le privilège de l'exemption des contributions aux ouvriers en chômage, à cause de la présente abondance du travail.

Les membres de la Fédération étudieront le plan Price pour la formation des appren-

tis des métiers du bâtiment, ils l'adopteront après lui avoir fait subir les modifications jugées nécessaires.

CONSTITUTION A RESPECTER

Afin d'assurer une plus grande unité dans les multiples conventions collectives signées dans toute la province par les syndicats de la construction, la Fédération surveillera les négociations qui se poursuivront à ce sujet et verra à ce que les conventions signées de part et d'autre respectent la constitution des syndicats.

La Fédération du bâtiment veut que les officiers du Service sélectif exigent la carte de compétence de la part des ouvriers qu'ils envoient travailler sur divers chantiers, et cela dans tous les centres où la carte de compétence est obligatoire.

Les syndicats affiliés à la Fédération du bâtiment déclencheront de concert avec la Chambre de construction de Montréal un mouvement ayant pour effet de faire abolir la clause d'exemption des municipalités en ce qui a trait au paiement du salaire minimum.

Le gouvernement provincial sera prié d'adopter un amendement au code civil qui définirait clairement le sens de l'entretien en ce qui concerne l'application des conventions collectives de travail.

DROIT RESERVE AUX COMITES PARITAIRES

Etant donné que la loi des établissements commerciaux et industriels permet à certaines autorités d'accorder des permis de prolongation de travail en dehors des heures fixées par les conventions collectives, la Fédération réclame que seuls les comités paritaires aient le droit d'accorder ces permis.

En vue de la rareté de la main-d'oeuvre dans les tra-

vaux de reconstruction d'après-guerre, le congrès a adopté une résolution à l'effet d'adopter une loi convenable prévoyant le dressage d'une main-d'oeuvre habile pour ces travaux considérables.

Par suite des retards qu'entraîne l'application des formalités du Service sélectif, la Fédération a demandé que les métiers du bâtiment soient soustraits à ces formalités.

Le congrès a aussi adopté une résolution demandant que les permis de travail supplémentaire actuellement accordés par l'inspecteur des établissements industriels, fonctionnaire nommé par la province, soient accordés uniquement à l'avenir par les comités paritaires de l'industrie du bâtiment. Les délégués sont d'avis que seuls actuellement les comités paritaires peuvent faire respecter à la lettre la loi des conventions collectives relativement au salaire et demi ou et quart prévu pour compenser le travail supplémentaire. Dans plusieurs cas, ont-ils déclaré, des ouvriers du bâtiment ont fourni du travail supplémentaire et n'ont reçu que le salaire régulier; les comités paritaires surveilleront de plus près, parce qu'ils sont mieux en mesure de le faire, l'application de la loi.

REELU POUR UNE 20e FOIS

M. Osias Filion, de Montréal, a été réélu pour la 20e année consécutive président de la Fédération.

Les autres officiers élus sont MM. Joseph Dorion, de Québec, 1er vice-président; Albert Fortin, de Saint-Joseph d'Alma, 2e vice-président; Lucien Dumas, de Sherbrooke, 3e vice-président; Jean-Baptiste Delisle, de Montréal, secrétaire général; l'abbé Maurice Maher, de Montréal, aumônier; Alfred Bernier, de Sherbrooke; Olivier Normand, de Hull; Maurice Morency, des Trois-Rivières; A. Gosselin, de Montréal; R. Gosselin, de Québec, et P.-J. Martel, de Jonquière, directeurs.

A word to our English-speaking members

To realize a suggestion that was made at the occasion of the last Congress of the Canadian and Catholic Confederation of Labour, the direction of the newspaper "Le travail" is happy to open, with this issue, a special column for our English speaking members.

* * *

Last month's main event in the trade-union field is certainly the 23d Congress of the C.C.C.L., held in Three-Rivers, Quebec, on the 17-18-19-20th of September.

During these four days, not less than 300 delegates, from every trade-union center of this province, men and women of various occupations and professions, have studied together, in the most remarkable atmosphere of understanding, the many and intricate problems of the working class.

It would be too long to give in this short column the details of the Congress. Let us mention only the fact that the highest dignitaries of the clergy and the laity have underlined, without the least doubt, the importance of this "Labour Parliament", that is the annual Congress of the C.C.C.L. Many of those dignitaries have attended the formal opening of the Congress, among whom were His Excellency Bishop Comtois, of Three-Rivers, the Honorable Antonio Barrette, Minister of Labour for Quebec Province, the Honorable Paul Martin, parliamentary secretary of the Honorable Humphrey Mitchell, Minister of Labour, in the Federal Government, the Mayors of the cities of Three-Rivers and Cap de la Madeleine.

As usual, the opening session was devoted to the President's report. The president, Mr. Alfred Charpentier, has a vast knowledge and a great experience of all the problems of the working men. This year, he has presented to his audience a complete study of such questions as freedom in trade-unionism, the closed-shop and a comparison of the salaries paid in Quebec and in Ontario. A proof that Mr. Charpentier's Report has a high value is the fact that the Department of Industrial Relations of Queen's University and the french magazine "Relations", have asked to use the president's text.

More than 181 resolutions have been studied by the Congress. Among the most important resolutions on the agenda, were those concerning the improvement of the Labour Laws, mainly the Collective Agreement Act, the Labour Relations Act, the C. P. 1003, the Workmen's Compensation Act, the Unemployment Insurance Act.

Every delagete has returned to his or her local section with the firm conviction of having participated to a great job. All the delegates were also glad to have acquired, in the general discussions and from conversations with other members, new and more complete informations for his own and personal benefit and for the benefit of each and every one of his fellow-members.

In conclusion, let us make ours the "watch-word" given to the delegates by the president: "To the paganism let us oppose Christianity with all the virtues that we must put into practice in our lives: otherwise, there will be no change in the nation."

Les Syndicats Catholiques encore de l'avant

A Québec — Première convention collective dans l'industrie du corset — Atelier fermé

Les syndicats catholiques de Québec viennent de conclure une convention collective avec la Parisian Corset. C'est la première convention collective conclue dans cette industrie. Elle couvrira les 150 employés de l'usine. Le salaire moyen des femmes et jeunes filles est porté de 24c. à 30c. Celui des hommes sera augmenté de 4c. Les apprentis recevront, durant le premier semestre, 16c.; durant le second semestre, 20c. et durant le troisième semestre 25c. Dans le passé, les taux étaient de 12c., 15c., et 16c. respectivement.

La convention collective comporte aussi la clause de l'atelier fermé, une semaine de vacances payées sur le taux de base après un an de travail. Les augmentations de salaires

et les autres améliorations seront rétroactives au 1er septembre dernier.

L'entente a été conclue et signée par Milles Bernadette Lachance, présidente, et Rachel Saint-Germain, secrétaire du syndicat des employés de l'industrie du corset.

Depuis sept ans que ce syndicat existe dans les industries de Québec, il a obtenu plusieurs améliorations, notamment un repos de 25 minutes qui permet aux employées de prendre une collation.

Examen de la vue — Lunetterie
De 2 h. à 5 h.; de 7 h. à 9 h.
et sur rendez-vous.
JOSEPH GERMAIN
OPTOMETRISTE
3445, rue St-Denis, Tél. PL. 1313

I: NANTEL

BOIS
DE
SCIAGEMASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARDCoin Papineau et De Montigny
Téléphone :
CH. 1300
Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLETFABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

ACME
TRADE MARK

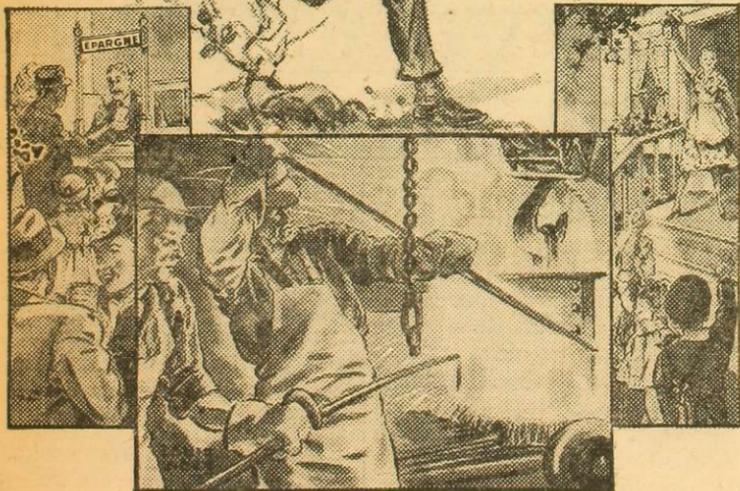
GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises
Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Par
Le TRAVAIL
et
L'ÉCONOMIEvers
La VICTOIRE
et
La PROSPÉRITÉLA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

5533

AU CONGRES DE

Questions sérieuses étudiées
Cent quatre vingt une résolutions au fe

Le Congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, tenu aux Trois-Rivières, du 17 au 21 septembre inclusivement, a étudié 181 résolutions qui lui venaient, pour la plupart, des fédérations et des conseils centraux affiliés.

Nous résumons les plus importantes dans l'ordre qu'elles ont été adoptées:

Incorporation des Syndicats. — La C.T.C.C. demande au ministère provincial de faire en sorte que seuls les syndicats possédant la personnalité civile, en vertu des statuts réformés de Québec, 1941, ch. 162, puissent bénéficier de la législation provinciale existante, et que seuls les susdits syndicats soient reconnus par le gouvernement.

Prescription. — Que l'action civile résultant du décret ou de la présente loi (Loi de la Convention collective, art. 37) se prescrive par douze mois, au lieu de par six mois, à compter de chaque échéance. On demande également que la prescription ne court à l'encontre des recours du comité qu'à compter de 12 mois de la date où le comité a connu la fraude.

Infraction à la loi de la convention collective. — Que pour la protection de la profession, les amendes mentionnées aux articles 44, 45 et 46 de cette loi soient portées à \$25 et les frais pour la première offense, et à \$50 et les frais pour toute offense subséquente.

Comité paritaire. — Le fait de donner une voix prépondérante au Comité paritaire détruisant l'essence même dudit comité, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 18 de la Loi de la Convention collective: "Il ne devra pas y avoir de voix prépondérante au Comité paritaire."

Semaine de 40 heures pour les femmes. — En vue de généraliser la semaine de 40 heures qui existe déjà dans quelques établissements, il fut résolu de demander au gouvernement provincial de décréter la loi de 40 heures pour le travail féminin concernant l'industrie et le commerce en général.

Code des électriciens en français. — Sur pression du Conseil central de Saguenay-Lac Saint-Jean, la C.T.C.C. fera les démarches nécessaires pour que le Code des électriciens soit imprimé en français et mis en vente au même prix que l'édition anglaise. On demandera aussi de hâter la publication d'un code provincial de plomberie.

Loi des électriciens. — Le Comité spécial, formé d'électriciens délégués au Congrès, suggère qu'un amendement soit apporté à l'Acte des électriciens et des installations électriques concernant l'émission des licences pour compagnon-électricien afin que l'examen soit plus sévère et qu'il y ait un apprenti seulement par 3 compagnons.

Salaires minimum de \$0.35 pour les commençants. — Que l'ordonnance No 4 de la Commission du salaire minimum soit amendée de manière à ne prévoir qu'un minimum de .35 cts l'heure pour les commençants, hommes et femmes, dans les établissements industriels dont les emplois sont régis par ladite ordonnance No 4.

Loi des accidents du travail. — Plusieurs amendements sont demandés à cette loi:

1° Que l'incapacité partielle permanente soit payée suivant le salaire du métier de l'accidenté, au lieu de la base sur les quatre (4) dernières semaines;

2° Que soient couverts par la Loi certains accidents présentement non acceptés, telle la hernie bilatérale, lorsque les parties intéressées peuvent prouver à la Commission que la hernie n'existait pas auparavant.

3° Que la base de l'indemnité soit augmentée de \$12.50 à \$25 par semaine et que le droit à l'indemnité soit pris en considération jusqu'à concurrence d'un salaire annuel de \$2,500 au lieu de \$2,000 tel qu'actuellement;

4° Que 50 pour 100 de l'indemnité au décès soit accordée à l'ouvrier accidenté célibataire;

5° Que la compensation payée à l'ouvrier accidenté pour incapacité temporaire ne soit pas réduite et cela aussi longtemps que l'ouvrier n'a pas repris son travail habituel;

6° Que la C.T.C.C. demande au ministère du Travail de faire pression pour que la silicose simple au stade primaire soit reconnue par la Commission comme donnant droit à l'indemnité prévue par la Loi des accidents du travail, tel qu'amendée en 1923;

7° Un mémoire spécial sera soumis par la C.T.C.C. au ministre de la Santé afin que les mesures nécessaires soient prises pour enrayer les ravages causés par la maladie dite **Amiantose**.

Manuel unique d'histoire. — La C.T.C.C. réclame l'autonomie complète dans l'enseignement, c'est-à-dire le respect des prérogatives provinciales, non seulement pour Québec, mais pour toutes les provinces. Le Congrès de la C.T.C.C. croit sincèrement que la solution des problèmes scolaires n'est pas dans la centralisation et l'uniformité, mais bien dans une collaboration généreuse et dans une saine émulation entre les provinces.

Assurances des automobilistes. — La C.T.C.C. demande au gouvernement provincial de rendre obligatoire l'assurance des propriétaires de véhicules motorisés, couvrant les risques de dommages aux personnes et à la propriété.

Loi d'apprentissage. — Considérant que le gouvernement fédéral accorde des octrois aux provinces et que Québec possède déjà des écoles d'arts et métiers et que, de plus, il serait facile de compléter à peu de frais la formation que beaucoup d'ouvriers ont reçue dans les industries de guerre et les adapter aux nouvelles industries qui sont déjà établies dans la province de Québec; il est proposé par le Congrès que la C.T.C.C. fasse pression auprès des autorités provinciales afin de passer une loi d'apprentissage, en l'occurrence le plan "Price".

Hygiène. — Vu que dans beaucoup d'industries, il existe une très mauvaise aération, et que certains ateliers sont de vrais foyers de tuberculose, la C.T.C.C. demande que l'installation de système à air climatisé soit rendue obligatoire dans tous les établissements industriels.

Traitement du cancer. — La C.T.C.C. demande aux autorités provinciales que la maladie du cancer soit traitée gratuitement comme dans la province de la Saskatchewan.

Loi des relations ouvrières. — La C.T.C.C. suggère plusieurs amendements à cette loi:

1° A l'article 2, paragraphe (a), sous-paragraphe 1, ajouter aux mots "gérant, surintendant, contremaître ou représentant de l'employeur dans ses relations avec ses salariés" les mots "**pourvu qu'elles aient le pouvoir d'engager ou de congédier les salariés**";

2° A l'article 5, ajouter après les mots "présente loi", les mots suivants: "Dans le cas où un certificat serait émis pour un groupe distinct de salariés d'une usine, que la commission définisse également l'étendue de la juridiction de tel groupe de salariés";

3° Afin d'éviter certains retards dans les causes soumises à la Commission des Relations ouvrières, la C.T.C.C. demande que la totalité des membres de cette Commission soient libérés, afin qu'opérant sur une base d'affaires, ladite Commission soit plus expéditive;

4° Que la section 2 (droit d'association) soit amendée de manière à ce que les employés en bas de seize (16) ans ne participent pas au pourcentage exigé par la Commission des relations ouvrières dans la reconnaissance syndicale.

Enquêtes du gouvernement. — Chaque

A. C. T. C. C.

Ées par des gens sérieux

uilleton de notre "parlement ouvrier"

Qu'un représentant du gouvernement provincial doit faire une enquête dans une industrie, dans le but d'étudier les conditions de travail et les salaires dans les différentes usines de cette industrie, la C.T.C.C. demande que les représentants de l'organisation ouvrière soient consultés.

Crédit urbain. — La C.T.C.C. se prononce en faveur et réclame l'établissement d'un crédit urbain sous l'empire d'une loi provinciale, permettant la construction de logis ouvriers; et que ce prêt soit à bas intérêt et puisse s'appliquer dans les centres miniers ainsi que dans les autres centres.

Tribunal du travail. — Afin de faciliter l'audition des poursuites ayant trait aux lois ouvrières, la C.T.C.C. fera de nouvelles démarches auprès du gouvernement pour obtenir la formation de ce tribunal le plus tôt possible.

Caisses maladie-hospitalisation. — Un amendement à la loi de la convention collective est demandé par la C.T.C.C. à l'effet de rendre obligatoire, par décret, pourvu qu'il y ait entente entre les parties, la formation de caisses maladie-hospitalisation, et que les comités paritaires soient autorisés à percevoir les prélèvements nécessaires à la formation de telles caisses. L'amendement pourrait prévoir également que les Unions seraient les distributrices des indemnités.

Plan d'après-guerre provincial. — La C.T.C.C. réclame l'institution immédiate d'une commission sur laquelle siègera le travail organisé avec mission de définir un programme de travaux publics, de construction, de logements ouvriers, de voirie, de colonisation, etc., dans le but d'éviter le chômage inévitable au moment de la démobilisation et au moment de la période de transition entre l'industrie de guerre et l'industrie de paix.

Réduction des taxes municipales. — Attendu que la Législature provinciale, en vue de stimuler la construction de logements ouvriers, a autorisé les municipalités de la province à réduire pour 14 années consécutives les taxes foncières municipales sur les nouvelles constructions dont le coût ne dépasse pas \$8,000, la C.T.C.C. s'adressera aux municipalités afin que cette législation soit appliquée sans délai.

Loi électorale. — Afin de permettre aux ouvriers et aux ouvrières d'aller voter, la C.T.C.C. demande que la Loi des élections soit amendée de façon à prévoir qu'une demi-journée de congé payée soit accordée au lieu de deux heures.

Pension de vieillesse. — La C.T.C.C. demande au gouvernement fédéral que la Loi des pensions aux vieillards soit amendée en réduisant l'âge de 70 à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes.

Assurance-chômage. — Les amendements suivants sont demandés à la loi d'assurance-chômage:

1° Que dans les industries de guerre où l'ouvrier est "gelé" à son travail, l'Assurance-chômage paie la différence de salaires pour les 48 heures par semaine lorsque pour une raison ou pour une autre le travail des ouvriers n'est pas requis pendant 48 heures par semaine.

2° Que les ouvriers syndiqués soient plus représentatifs dans les bureaux d'assurance-chômage, de service sélectif, etc.

3° Qu'un chargé d'affaires soit résident dans les localités où il y a environ 400 ouvriers;

4° Qu'un moyen moins compliqué de remplir les formules de prestation soit trouvé, pour que les ouvriers qui paient de l'assurance bénéficient de ses avantages lorsqu'ils tombent en chômage;

5° Lorsqu'une personne en appelant d'une décision est avisée de comparaître devant un tribunal arbitral de l'Assurance-chômage

(Service sélectif national en temps de guerre), l'avis devra mentionner que si l'appelant désire faire entendre des témoins, il devra en informer la commission sans délai, afin que cette dernière avise à son tour, par **sub poena**, les témoins désignés par l'appelant. L'avis devra également stipuler que les pertes de temps et déplacements de l'appelant et de ses témoins seront remboursés par la Commission d'assurance-chômage. (Référence article 57 de la Loi de l'assurance-chômage);

6° Que la personne intéressée dans une cause en appel devant le tribunal d'arbitrage de la Commission d'assurance-chômage ou du Service sélectif soit avisée de comparaître, qu'elle le demande ou non, dans les sept (7) jours qui suivent son appel, et que les frais de déplacements et autres encourus par la personne intéressée soient payés par la Commission.

Service sélectif. — La C.T.C.C. fera les démarches pour obtenir que les représentants de ses syndicats affiliés soient autorisés à émettre les permis d'emploi; elle demandera également que l'industrie de la construction ne soit pas assujettie au Service sélectif; qu'un tribunal supérieur soit institué où les décisions rendues par les comités d'appel des différents bureaux locaux pourront être revues, tout comme la chose existe pour les comités d'appel de la Commission d'assurance-chômage; enfin que les listes d'emploi soient affichées à un endroit facile d'accès, dans les bureaux du Service sélectif, afin d'éviter une perte de temps inutile à l'ouvrier qui pourra ainsi lire lui-même l'information sur l'affiche.

Inflation et coût de la vie. — Constatant que les chiffres établissant le coût de la vie (statistique fédérale) correspondent plutôt à une affaire de comptabilité qu'à la réalité des choses, ce qui permet à l'inflation de s'installer au point que la valeur de la marchandise ne répond plus au prix du plafond, par exemple les chaussures, les vêtements, etc., sont devenus de qualité très médiocre; la C.T.C.C. insiste auprès des autorités contre ce genre d'inflation qui tend à vouloir s'établir en permanence. Elle réclame une fixation rigide des prix afin de régler définitivement le problème des fluctuations du coût de la vie.

Commission des prix. — La C.T.C.C. proteste contre l'estimation exagérée du prix des logements neufs ou des logements loués pour la première fois et soutient que l'estimation du prix de ces logements ne devrait pas être la même pour les grands et petits centres. La C.T.C.C. proteste aussi contre l'exploitation qui existe à Montréal et dans tous les grands centres où des organisations de locations ne font affaires qu'à la condition que le locataire achète les vieux meubles qui ont été déposés expressément dans des loyers. Elle réclame une surveillance étroite de la Commission sous ce rapport.

La C.T.C.C. demande que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 32, de l'ordonnance no 294 de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre:

"3° Que l'expulsion de locataire en vertu de l'article 15 exclut toute augmentation future dans le prix dudit logement.

Wartime Housing. — La C.T.C.C. fera de très fortes pressions auprès de l'administration de "Wartime Housing" afin de baisser le coût trop élevé du loyer.

Décisions du Conseil régional. — La C.T.C.C. fera les démarches nécessaires pour que l'article 10, paragraphe 2, du décret C. P. 9384, soit amendée afin de permettre la rétroactivité dans la révision d'une décision du Conseil régional en temps de guerre.

Que C. P. 9384 et C. P. 1727 soient amendés de manière qu'une décision sur une application présentée soit rendue dans les 30 jours qui suivent la date de ladite application.

(Suite à la page six)

MAURICE JULIEN
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN
Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

100%

de notre personnel appartient au

Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE



DANS le grand combat qui se livre pour la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la civilisation, le chimiste industriel a assumé une nouvelle tâche, qui s'ajoute à celle qu'il poursuivait durant la paix: celle de collaborer avec l'industrie dans la défense du mode de vie qu'il a si grandement contribué à créer dans le monde moderne.



CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Siège social, C-I-L House, Montréal

Bureau des ventes à Terre Neuve, Saint-Jean, Terre Neuve

Le bureau confédéral de la C. T. C. C.

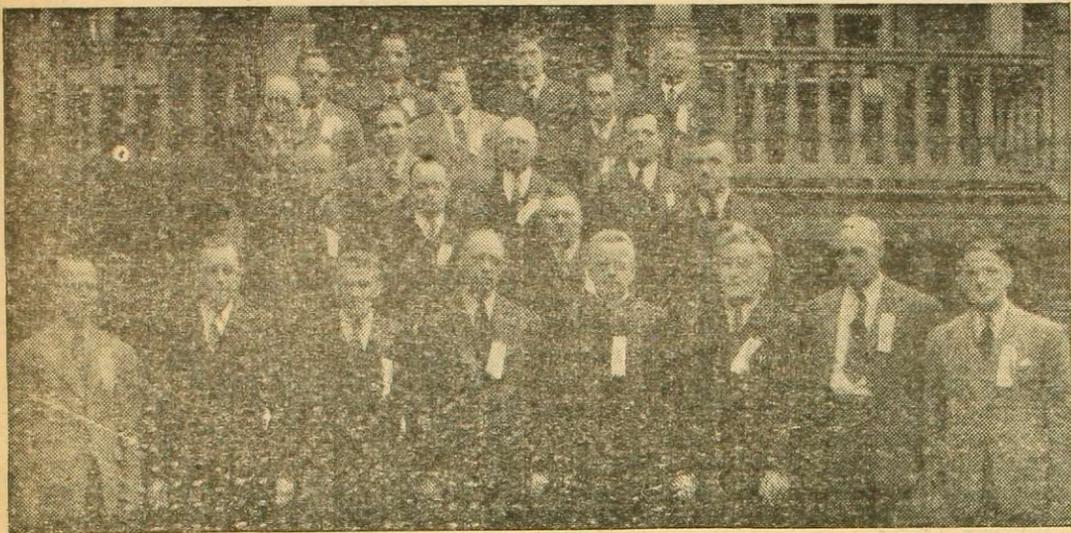


Photo prise aux Trois-Rivières le 20 septembre à l'issue du Congrès de la C.T.C.C. après l'élection des officiers du nouveau bureau confédéral.

Au dîner de la C. T. C. C.



La photo, que nous publions ci-dessus a été prise, dimanche, le 17 septembre, au cours du dîner offert par la Cité des Trois-Rivières aux délégués de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada à l'occasion de leur congrès annuel. Cinq cents convives étaient présents. Photo du haut, de gauche à droite: M. l'abbé Emile CLOUTIER, curé de la paroisse Saint-Sacrement; M. Alphonse ROBERGE, troisième vice-président de la fédération; M. l'échevin Joseph CUAY, Son Honneur le maire Roméo MORRISSETTE, du Cap-de-la-Madeleine; M. Robert RYAN, député fédéral des Trois-Rivières. Photo du centre: l'honorable Antonio BARRETTE, ministre provincial du Travail; M. Alfred CHARPENTIER, président-général de la C.T.C.C.; Son Excellence Mon-

seigneur Alfred-Odilon COMTOIS, évêque des Trois-Rivières; M. Paul MARTIN (au micro), secrétaire parlementaire de l'honorable Humphrey Mitchell, ministre fédéral du Travail. M. Gaston VALLIERES, président du Conseil central des syndicats aux Trois-Rivières. Photo du bas: M. l'abbé Georges COTE, de Québec, aumônier-général; Son Honneur le maire Arthur ROUSSEAU, M. Gérard PICARD, secrétaire général; M. Emile TELLIER, premier vice-président de la C.T.C.C. et agent d'affaires du Conseil central des Trois-Rivières, et M. Osias FILION, de Montréal, président de la Fédération des métiers du bâtiment, M. Gaston Francoeur, commissaire d'écoles, était aussi présent, de même que le Révérend Père Leroy, S.J., du Bureau international du travail.

Une force qui s'affirme de plus en plus

La C.T.C.C. groupe 65,249 syndiqués — Augmentation de 11,865 en un an — Congrès fructueux

C'est dans la coquette ville des Trois-Rivières que s'est tenu les 17, 18, 19 et 20 septembre derniers le 23ème Congrès annuel de la C.T.C.C. Comme la presse a donné une large publicité à cet événement d'importance dans le domaine ouvrier, nous résumerons seulement les principaux événements qui se sont déroulés durant ces quatre journées bien remplies.

Le Congrès débuta par une messe solennelle célébrée par l'aumônier général, l'abbé Georges Côté. Le R. Père Gustave Sauvé, O.M.I., fut le prédicateur; nous donnerons dans le numéro de novembre un résumé de son sermon. La messe fut suivie d'un banquet où assistaient les plus hauts dignitaires civils et religieux et près de 500 convives. Nous remarquons en particulier la présence de Son Exc. Mgr Odilon Comtois, évêque des Trois-Rivières, l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, M. Paul Martin, adjoint parlementaire de l'hon. Humphrey Mitchell, et les maires des Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine.

Toutes les personnes ci-haut mentionnées ainsi que le président et le secrétaire général de la C.T.C.C., portèrent la parole.

"La question ouvrière, souligne Mgr Odilon Comtois, n'est pas seulement une question économique mais une question morale. C'est pourquoi l'Eglise et les prêtres ont autant à voir que les chefs étrangers". L'hon. Antonio Barrette déclara aux congressistes: "Nous avons besoin de votre collaboration la plus complète. Quant à la mienne, vous l'aurez franche et loyale, je me renseignerai semaine par semaine du travail. Je vous représenterai et je représenterai tous les ouvriers comme ils veulent être représentés".

Comme c'est la coutume, les séances d'études commencèrent par le rapport du président général de la C.T.C.C. Cette année, M. Charpentier

a su utiliser ses vastes connaissances et sa large expérience des problèmes du travail ainsi que son esprit d'enquête pour présenter une étude fouillée et très à point des questions de la liberté syndicale, de l'atelier fermé, ainsi qu'un travail comparatif des salaires du Québec et de l'Ontario. Pour prouver la haute valeur du rapport de M. Alfred Charpentier, disons en passant que la section des relations industrielles de l'Université Queen's ainsi que la revue "Relations", ont cru bon de demander la permission d'utiliser son texte.

Le rapport du secrétaire général nous fit voir, entre autres choses que la C.T.C.C. groupe actuellement 65,249 travailleurs, ce qui constitue une augmentation de 11,865 syndiqués en une année.

Nous donnons en pages 8 et 9 un excellent résumé des sujets étudiés dans les 181 résolutions inscrites au feuillet de "Notre Parlement ouvrier". Pour connaître l'impression que ce 23ème Congrès de la C.T.C.C. a laissé chez nos travailleurs et dans le public en général, nous conseillons à nos lecteurs de parcourir l'article de première page intitulé: **La montée des ouvriers**. Les commentaires donnés dans cet article sont d'autant plus justes, plus impartiaux, que M. J.-Henri Béliveau, son auteur, assistait au congrès qu'à titre de simple visiteur.

A la fin du congrès, le président, le secrétaire et l'aumônier général de la C.T.C.C., s'adressèrent aux congressistes. Nous invitons fortement nos syndiqués à lire et à méditer les paroles qu'ont prononcées nos chefs laïcs et religieux en cette circonstance; ils les trouveront en page 4 et 15.

La partie récréative ne fut pas oubliée. Plusieurs manifestations bien organisées et très réussies eurent lieu, aussi bien pour les congressistes que pour leurs épouses.

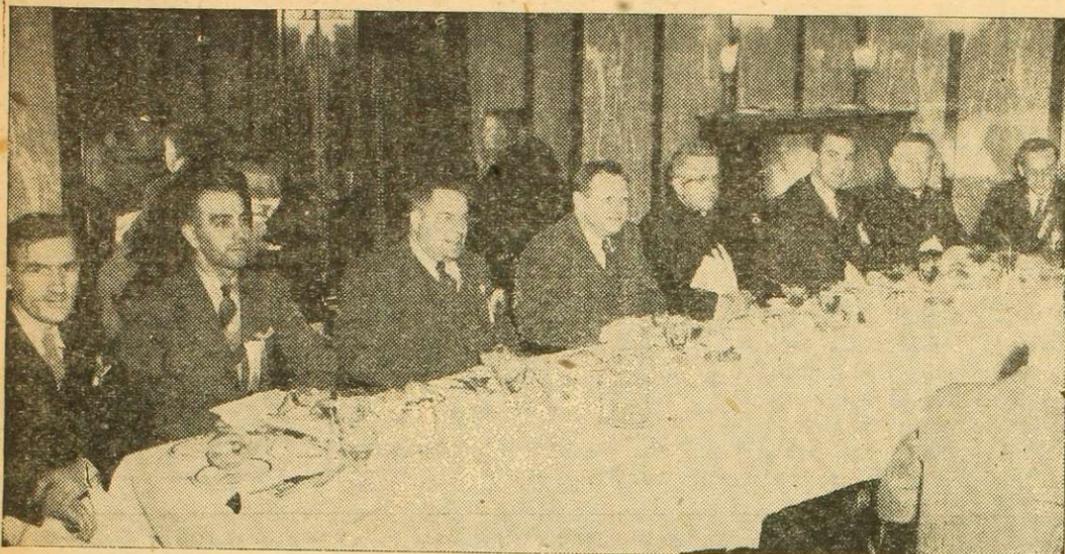
ZELLER'S

DÉTAILLEURS AUX CANADIENS ÉCONOMES

Magasins situés dans ...

- QUEBEC
- ONTARIO
- NOUVEAU-BRUNSWICK
- NOUVELLE-ÉCOSSE
- MANITOBA
- ALBERTA

La fédération de la pulpe et du papier



Cette photographie a été prise, samedi soir le 15 septembre, aux Trois-Rivières à l'occasion du dîner de clôture du congrès annuel de la Fédération des travailleurs de la pulpe et du papier, fédération affiliée à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Le dîner a été servi à l'hôtel Saint-Maurice. De gauche à droite, à la table d'honneur, M. Georges MEUNIER, de Québec, secrétaire; M. Gaston VALLIERES, des Trois-Rivières, vice-président de la fédération et président du

Conseil central local; l'honorable J.-H. DELISLE, ministre d'Etat dans le cabinet Duplessis, un membre de la Fédération de l'imprimerie; M. Philippe LESSARD, de Port-Alfred, président; M. l'abbé Georges COTE, de Québec, aumônier-général de la C.T.C.C.; M. Maurice BELLEMARE, député de Champlain; M. l'abbé LOCKWELL, aumônier; M. Marius BERGERON, de Québec, aviseur de la fédération.

Record de la Fédération de la Pulpe et du Papier

Dix-huit conventions collectives — Magnifique Congrès aux Trois-Rivières

La Fédération des Travailleurs de la pulpe et du papier, affiliée à la C.T.C.C., a tenu son congrès annuel aux Trois-Rivières, le 16 septembre. Elle a adopté une résolution demandant à nos gouvernements de faire respecter à la lettre la loi pour le respect du dimanche dans la province de Québec, plus particulièrement dans les moulins à papier.

Le congrès a siégé sous la présidence de M. Philippe Lessard, de Port-Alfred. Il a comporté plusieurs séances d'études et il s'est terminé par un dîner servi à l'hôtel Saint-Maurice, rehaussé par la présence de dignitaires religieux et laïques.

M. J.-H. DELISLE

M. J.-H. Delisle, député de Montréal-Saint-Henri, et ministre d'Etat dans le cabinet Duplessis, qui est lui-même membre de la C.T.C.C., comme président du syndicat des journalistes de Montréal, a promis l'appui le plus sincère et efficace du nouveau gouvernement de l'Union nationale aux travailleurs unis de la province de Québec.

M. Delisle appartient à la Fédération des métiers de l'imprimerie. Dans ce même discours qu'il a prononcé au dîner pour répondre à la santé de la province, il a fait remarquer que sa fédération, aussi affiliée à la C.T.C.C., était la première du mouvement à former un syndicat en dehors de la province de Québec, soit le syndicat des journalistes d'Ottawa. Il espère que ce noyautage outre-frontière sera continué.

M. l'abbé Georges Côté, aumônier général de la C.T.C.C., a répondu à la santé de l'Eglise et il a remercié les ouvriers catholiques de répondre aussi loyalement aux directives de Léon XIII, de Pie XI et de Pie II en se groupant dans les syndicats ouvriers catholiques.

M. Philippe Lessard, président, a répondu à la santé de

la fédération, M. l'abbé Lockwell, à celle des syndicats. M. Maurice Bellemare, député de Champlain, à celle de la Mauricie.

M. Gaston Vallières, président du Conseil central des Trois-Rivières, et vice-président de la fédération, agissait comme maître de cérémonies.

VINGT-DEUX SYNDICATS REPRESENTES

Vingt-deux syndicats de la pulpe et du papier étaient représentés au congrès. "L'année qui vient de s'écouler, a fait remarquer le président Lessard dans son rapport, a vu notre fédération atteindre sa majorité, soit 21 ans d'âge; en même temps, la fédération a solidement établi sa famille syndicale en négociant des conventions collectives avec la plupart des patrons de la pulpe et du papier dans la province de Québec.

Grâce à la loi des relations ouvrières de Québec, sanctionnée au début de février 1944, nos syndicats ont pu obtenir la reconnaissance syndicale, consolider leurs cadres et s'assurer permanence et longue vie pour le plus grand bénéfice présent et à venir de tous les ouvriers de notre industrie..."

18 CONVENTIONS COLLECTIVES

Dix-huit conventions collectives de travail ont été conclues à date par les syndicats affiliés à la fédération de la pulpe et du papier. M. Lessard a éloquentement souligné ce record devant les délégués. Le dernier à date de ces contrats collectifs a été conclu à la Wayagamack, usines de la Consolidated, aux Trois-Rivières.

De plus, nous détenons les certificats de la Commission des relations ouvrières nous qualifiant pour négocier à Desbiens avec St-Raymond Paper, à Clermont avec Dono-

hue Bros, à Dolbeau avec Lake St. John Power & Paper. La Commission fait la vérification de nos syndicats à Windsor-Mills, et à Bromptonville, et nous savons que les certificats nous seront remis d'ici quelques jours. Nous sommes donc assurés de posséder d'ici quelques semaines vingt-

quatre conventions collectives.

Il y a quarante usines à pulpe et à papier dans la province; si nous tenons compte du fait que, de ce nombre, on en remarque plusieurs dont la main-d'oeuvre n'est pas encore organisée, nous avons une très large prépondérance sur toute autre union et nous sommes appelés à un très brillant avenir pour le plus grand bien de nos membres.

M. Lessard a conclu son rapport en invitant les faiseurs de papier syndiqués à coopérer loyalement avec les patrons pour solidifier l'édifice social, grandir l'industrie du papier et faire valoir les droits de la classe ouvrière.

Nouveaux officiers de la pulpe

M. Philippe Lessard, de Port-Alfred, a été réélu président de la Fédération des travailleurs de la pulpe et du papier, qui a tenu son congrès annuel aux Trois-Rivières.

Les autres officiers élus sont MM. Gaston Vallières, des Trois-Rivières, vice-président; Georges Meunier, de Port-Alfred, secrétaire; Omer Piché, de Portneuf, trésorier.

Parmi les nombreux directeurs élus, ceux dont les noms suivent représentent les syndicats de la Mauricie: MM. Arthur Roux, des Trois-Rivières;

William Brûlé, de Shawinigan, Jeffery Desilets, de Grand-Mère, et Pierre Bertrand, de La Tuque.

Au cours du congrès, on a décidé de transporter de Port-Alfred à Québec le siège social de la Fédération. Québec a été choisi comme étant plus central et plus accessible de ce fait à tous les syndicats de la Fédération.

Pharmacie PINSONNAULT

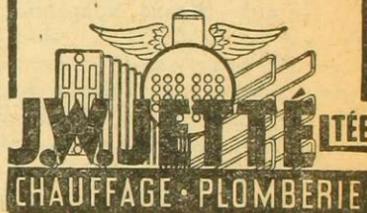
1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél AMherst 5544 - CHerrier 0376

Argent placé est en sûreté

Si votre édifice ou votre demeure sont pourvus du système de chauffage par rayonnement, vous retirez tous les jours hygiène, mieux-être, économie. Nul placement n'est plus avantageux. Demandez notre notice explicative.

Plomberie et appareils de chauffage remis à neuf.

Téléphone : MA. 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL



Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre

"Il nous faut des chefs qui rayonnent" (Lauréat Morency)

Congrès de la Fédération des Cercles d'études

La Fédération des Cercles d'études de la C.T.C.C. a tenu son congrès annuel aux Trois-Rivières, sous la présidence de M. Lauréat Morency, de Québec. Elle groupe une centaine de cercles d'études répandus dans tous les centres où il existe des syndicats ouvriers et elle constitue, en mauvais français, le "brain trust" de la confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Cette fédération a formulé plusieurs vœux qui ont été transmis au XXIIIe congrès annuel de la C.T.C.C., lequel siégeait aussi dans cette ville.

Elle s'occupera, plus particulièrement, au cours de l'année qui vient, de renseigner les syndiqués sur les buts, les moyens et les fins de la convention collective de travail. M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., donnera des cours sur la convention collective à l'École des Sciences sociales de Québec. Les mêmes enseignements seront diffusés au sein des syndicats par la fédération des Cercles d'études.

DECLARATION

DU PRESIDENT

En présentant son rapport annuel, le président de la fédération, M. Lauréat Morency, a déclaré ce qui suit:

"Il nous faut des officiers qui s'imposent par leur habileté à conduire une assemblée intéressante. Il nous faut des négociateurs qui ont du tact et de la délicatesse dans leurs discussions avec les patrons. Il nous faut des représentants aux comités paritaires qui soient capables d'envisager les problèmes dans toutes leurs conséquences, ayant le désintéressement nécessaire pour faire abstraction de l'intérêt personnel et étudier les questions en regard de l'intérêt général.

"En un mot, il nous faut des chefs qui rayonnent non seulement dans les cadres de leur profession, mais encore dans la vie sociale, des chefs capables d'influencer la classe ouvrière et toute la société pour la bonne cause.

"Mes amis, pour arriver à ce but, nous avons un besoin pressant de développer nos cercles d'études, de les rendre pratiques et intéressants."

DEUX INVITES DE MARQUE

Invité à prendre la parole, le Rév. Père A. Leroy, S.J., représentant le Bureau International du Travail, fit bénéficier les congressistes de sa large expérience dans le domaine du travail.

M. Alfred Charpentier, pré-

sident de la C.T.C.C., invita les délégués à s'occuper davantage de leurs cercles d'études.

Les rapports des représentants des différents centres de la province démontrèrent que dans l'ensemble une belle activité, récompensée par des résultats intéressants, avait régné dans nos cercles d'études durant l'année écoulée.

Le congrès manifesta sa confiance aux officiers de la Fédération en les réalisant en bloc pour un autre terme.

Ces officiers réélus sont: M. Lauréat Morency, de Québec, président; Mlle Marie-Anne Dubeau, Loretteville, vice-présidente; M. Henri Petit, de Québec, secrétaire.

RESOLUTIONS

Voici quelques-unes des résolutions adoptées au congrès:

Que la Fédération donne tout son appui à l'École Sociale populaire de Montréal, pour que les journées d'étude faites sur le modèle de Boucherville, et que nous pourrions

appeler "université ambulante" se propagent dans tous les centres. Que la Fédération collabore avec l'École sociale populaire et avec les universités Laval de Québec et Montréal, département des relations ouvrières, afin de faire profiter tout notre mouvement de tout ce qui se fait dans ces écoles. La Fédération recommande que chacun de ses membres soit abonné au journal "Le Travail" et qu'il se fasse le propagandiste du journal dans son milieu. Que la Fédération s'efforce d'obtenir de Radio-Canada un "radio travail" comme il y a un "radio rural".

GASTON GIBEAULT
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
TÉL. 60 3 rue Préfontaine

Le Problème des salariés
Sa solution par Jean BERTRAND, ptre Aumônier général de la C.T.C.C.
En vente: Au Service de Librairie de la C.T.C.C.
Prix: \$0.05 l'unité; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille.

Ne perdons pas L'ÉQUILIBRE

Afin de maintenir l'équilibre entre ce que vous gagnez et le pouvoir d'achat de vos dollars en temps de guerre, il était nécessaire d'établir un plafond des prix, de contrôler les gages, les salaires et les profits, et de distribuer les marchandises disponibles d'une manière équitable.

Parce que..

... si le coût de production augmente, vous devrez payer plus cher ce que vous achetez

... la hausse des prix exigerait des gages et des salaires plus élevés

... si les salaires étaient plus élevés, cela augmenterait le coût de production—

et ainsi de suite... comme une spirale sans fin.

Si le pays autorisait la majoration des prix, des gages et des profits, cela occasionnerait la hausse du coût de la vie. Il en résulterait un malaise général; un grand nombre de civils seraient grandement affectés, ce qui entraverait notre effort de guerre et compliquerait la situation après la Victoire.

Le douzième d'une série de messages du gouvernement canadien, soulignant l'importance d'enrayer la hausse du coût de la vie et d'empêcher la déflation plus tard.

Écoutez sur votre appareil le programme de radio "Pourquoi", tous les jeudis soirs, de 8h. à 8h. 30, heure de l'est.

Tout bon syndiqué doit lire et étudier le

Manuel populaire d'action sociale et syndicale

Édité par la Fédération des cercles d'études de la C.T.C.C.

En vente au Service de la librairie de la C.T.C.C. à 3447 rue St-Hubert, Montréal.

Prix: \$0.15 chacun.

Courtes nouvelles de . . .

TROIS-RIVIERES

Elections au syndicat des employés de la Wayagamack

M. Gaston Vallières a été réélu président du syndicat national des employés de la Wayagamack pour une autre année. Les autres officiers élus sont MM. Albert Quinty, 1er vice-président; Eldège Brossard, 2e vice-président; Salvator Balleux, 3e vice-président; Paul-Henri Nobert, secrétaire-archiviste; Rodrigue Lepage, assistant-sec.-arch.; Lionel Martin, trésorier; Antonie Lyonnais, sec.-trés.; Maurice Savard, assistant. Les délégués au conseil central sont MM. G. Vallières, A. Quinty, P.-H. Nobert et R. Lepage.

Signature d'une convention collective à la Wayagamack

La Fédération nationale de la pulpe et du papier marche de succès en succès. Aux Trois-Rivières, une convention collective de travail vient d'être signée entre le Syndicat national des employés de la Wayagamack et la compagnie Wayagamack. Ceci porte à 18 le nombre des conventions collectives signées par nos syndicats catholiques nationaux de la pulpe et du papier.

QUEBEC

Elections au syndicat des employés de tanneries

Le 11 septembre dernier, sous la présidence de M. Charles Ratté, eurent lieu les élections du syndicat des employés de tanneries de Québec pour l'année 1944-45. En voici le résultat: président, M. Laurent Marquis; 1er vice-président, M. Edouard Heins; 2e vice-président, M. Jules Gauvin; secrétaire et agent d'affaires, M. Edgar Jobin, assistant-sec., M. Georges-H. Jobin; trésorier, M. Paul-Emile Poulin; assistant-trésorier, M. Eugène Trudel; sentinelle, M. Eugène Robitaille.

M. Henri Renaud réélu président du syndicat du lait de Québec

A sa dernière réunion, le Syndicat national catholique du lait, inc., a tenu son assemblée générale annuelle et a procédé à l'élection de ses officiers. En voici le résultat: président, M. Henri Renaud; vice-président, M. L. Morin; sec.-arch., M. L. Pinault; sec.-fin., M. Eugène Vézina; trésorier, M. Laurent Denaud.

A cette assemblée, M. Henri Renaud, qui est agent d'affaires, a rappelé que le syndicat compte maintenant au delà de trois cents membres qui se recrutent dans les villes de Québec et de Lévis. C'est dire que presque tous les travailleurs de cette industrie appartiennent à leur syndicat. Parmi les succès remportés au cours de l'année, il a signalé d'une façon spéciale l'obtention du boni de vie chère de \$3.40 par semaine, ce qui représente une somme totale de \$52,000 qui est allée aux sala-

riés et des augmentations statutaires de \$25,000. Malgré ces augmentations, le prix du lait ne s'est pas élevé.

SHERBROOKE

Cercle d'études Benoît XV

Les préparatifs sont présentement en cours pour la reprise des activités du Cercle d'études Benoît XV.

Plus que jamais il faut avoir une idée juste sur les solutions que tout à chacun nous apporte pour régler nos problèmes. Fait étrange! c'est que certains individus veulent régler les problèmes du voisin avant de régler leur propre problème.

Que valent les rapports Marsh, Beveridge, etc., le bill 161 des allocations familiales, etc., etc.?

C'est bien au Cercle Benoît XV qu'on recevra des renseignements à point! - LPD.

Maisons ouvrières

"La Coopérative d'Habitation de Sherbrooke", fondée par les Syndicats catholiques, marche bon train cette année. Présentement cinq maisons sont en construction.

Rien de plus frappant que de voir le magnifique esprit qui anime ce groupe de cinq. Tantôt ils font l'étude en coopération, tantôt c'est le travail manuel en équipe sur les chantiers de construction.

La coopération est très importante parce qu'elle s'étend dans tous les domaines, professionnel aussi bien qu'économique comme dans le crédit, la production, la distribution, la consommation, etc.

La coopération est très puissante parce qu'elle résulte de l'effort concerté d'hommes décidés de se comprendre pour régler leurs problèmes.

La coopération est actuellement peut-être la seule planche de salut à notre disposition. - LPD.

MONTMAGNY

Elections au syndicat des employés de fonderie

Le 12 septembre dernier, sous la présidence de M. Albert April, du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, ont eu lieu les élections du syndicat des employés de fonderie de Montmagny. Voici le résultat: président, M. Marius Normand; vice-président, M. Narcisse Morin; secrétaire archiviste, M. Elie Jacques, secrétaire financier, M. Louis-Philippe Gamache; trésorier, M. Jean-Arthur Gaumont; directeurs, MM. Raoul Gaumont, Gérard Gagné, Roméo Caron, Pierre Boulet, Louis Bélanger. M. l'abbé Gérard Gariépy, aumônier, présida à l'installation des nouveaux directeurs et leur donna sa bénédiction.

DRUMMONDVILLE

Elections au Textile-coton

Voici les résultats à l'élection des officiers de l'Union des ouvriers du textile-coton de Drummondville, Inc.: MM.

Philiat Dionne, président; Lucien Bourgault, vice-président; André Masse, sec.-arch.; Edgar Hevey, ass.-sec.-arch.; Mlle Rita Côté, sec.-trés.; MM. Josaphat Benoît, sec.-fin.; Marcel Paul-Hus, sec.-corr.; Léc Pétrin, ass. sec.-corr.; et réengagé agent d'affaires; Marcel Desfossés, sentinelle.

SHAWINIGAN

Elections au syndicat de la Belgo

Les membres du Syndicat national de la pulpe et du papier du moulin de la Belgo (Consolidated Paper Corporation, Limited), Shawinigan, se sont réunis, ces jours derniers, pour procéder à la tenue des élections générales annuelles.

Le comité exécutif, qui avait été constitué, lors de la création officielle du Syndicat, au mois de mai dernier, a été réélu au complet. Il se compose de M. William Brûlé, à la présidence; de M. Harry Saint-Hilaire, au poste de secrétaire-trésorier, et de M. Roland Bourassa, au poste de secrétaire-archiviste.

GRANBY

Nouvelle convention collective

Le 15 septembre à cinq heures de l'après-midi, une convention collective du travail fut signée entre la compagnie Esmond Mills et le Syndicat national catholique du textile de Granby Inc. (section Esmond Mills).

Les signataires ont été, pour la compagnie Esmond Mills, M. C.-F. Brassard, gérant, et pour le syndicat, MM. Ananias Boileau, président, et Lauréat Nantel, secrétaire.

Félicitations aux négociateurs.

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

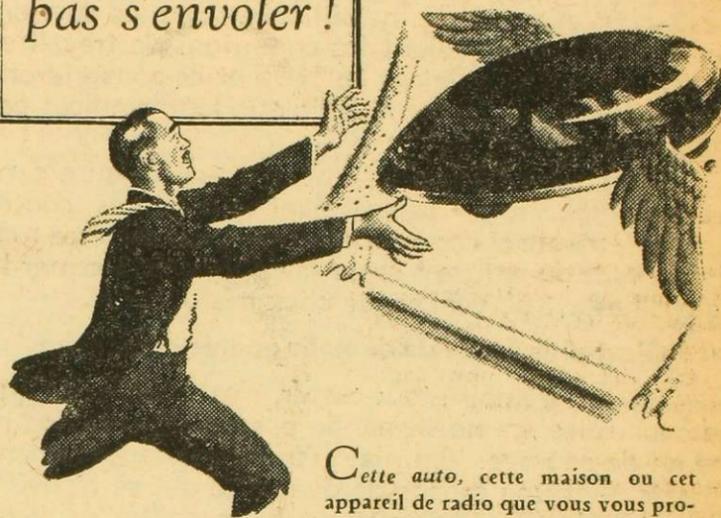
SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

Ne la laissez pas s'envoler!



Cette auto, cette maison ou cet appareil de radio que vous vous proposez d'acheter après la guerre —

peut-être ne pourrez-vous jamais vous les procurer si vous vendez maintenant ces Obligations de la Victoire que vous avez payées si régulièrement et si fidèlement jusqu'ici.

Un jour viendra peut-être où vous aurez un besoin urgent d'argent liquide pour vos impôts, pour une maladie coûteuse ou pour quelque autre fin. Si vous vendez vos obligations, non seulement diminuez-vous votre participation au financement de la guerre, mais vous réduisez aussi vos chances de posséder ces choses que vous vous proposez d'acheter après la guerre.

Faites donc en sorte de garder vos Obligations de la Victoire. Servez-vous-en plutôt pour garantir un emprunt à la banque. Vous pourrez rembourser le montant par versements faciles... et rentrer de nouveau en possession des obligations une fois que la dette aura été acquittée.

Vous pouvez toujours EMPRUNTER sur vos Obligations de la Victoire

Toute succursale de la Banque Royale du Canada vous prêtera immédiatement de l'argent sur vos Obligations de la Victoire. C'est une autre raison importante pour en acheter autant que vous pouvez.

THE ROYAL BANK OF CANADA

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS "COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Qui a trahi les ouvriers de Thetford?...

(Suite de la 1ère page)

rer les ouvriers? A démolir simplement. Trouver quelque chose de réellement constructif pour les ouvriers dans leur attitude?

D'un côté c'est une attaque à fond de train contre les syndicats catholiques et contre les prêtres, coupables de quoi? Coupables d'avoir lutté, bataillé pour améliorer depuis huit ans d'une manière très sensible le sort des travailleurs. Que les ouvriers de Thetford se rappellent les conditions de travail et de salaires qui prévalaient en 1935 et ils constateront facilement le travail formidable que leur syndicat catholique a accompli.

D'un autre côté, c'est une attaque furieuse contre les employeurs, une avalanche d'injures contre eux, qui, même si dans certains cas peuvent être méritées, sont de nature à saper la confiance, à semer la haine, l'esprit de vengeance chez ces derniers.

C'est plus facile de démolir que de construire

Eh oui! démolir, tout casser, c'est plus facile que de construire, ça ne demande pas de compétence ni même de courage. On n'a qu'à utiliser sauvagement et bêtement une espèce de dynamite qui se trouve à la portée de tous, que surtout les canailles peuvent utiliser: le mensonge, la calomnie, la surenchère. C'est ce que font généralement les organisateurs du Congrès Canadien. N'oublions pas que les dégâts causés par les explosions d'une telle dynamite retombent toujours finalement sur la tête des ouvriers. Le deuxième moyen d'action du Congrès Canadien, c'est le "boumage" de ce qu'ils appellent leurs succès ou leurs réalisations! Vous reconnaîtrez là les petits moyens employés par les "politicaillers" pour blaguer le monde. Parlons-en donc des réalisations du Congrès Canadien! Si obtenir une réalisation, c'est provoquer des grèves, qui font perdre des sommes considérables aux ouvriers, nous admettons alors qu'ils ont des réalisations formidables dans ce domaine.

Ils perdent \$150 chacun!

Prenons en particulier le cas des employés de tramways à Montréal avec lequel le Congrès se fait tant de publicité: Les ouvriers ont été forcés de faire trois grèves qui leur ont fait perdre en moyenne \$150 chacun. Pourquoi cela? Pour obtenir une augmentation de salaires? Non, jamais. C'était seulement pour suivre les ordres édictées par des chefs étrangers à nos coutumes, à notre langue et à nos lois, qui désiraient obtenir l'atelier fermé à tout prix pour tordre le coup aux syndicats catholiques qu'ils détestaient souverainement. Perdre \$150 pour satisfaire des vengeances. Les ouvriers n'ont pas assez d'argent pour cela!

Combien d'autres cas encore nous pourrions mentionner sur la propagande tapageuse et le "boumage" du Congrès Canadien!

Voyons les résultats

Voyons maintenant les résultats obtenus par le Congrès Canadien à Thetford depuis un an. Prenons le cas de la Mine Bell. Les ouvriers de cette mine étant tombés dans le filet tendu par le Congrès Canadien et lui ayant manifesté plus de sympathie qu'au syndicat catholique, ce dernier n'insista pas en janvier dernier pour renouveler la convention collective avec les autorités de cette mine.

En conséquence, ne l'oublions pas, dès le mois de janvier 1944 les dirigeants du Congrès Canadien avaient le champ parfaitement libre pour commencer des négociations avec cette compagnie. Comment se fait-il que ces négociations n'aient eu lieu qu'au mois d'août? Comment se fait-il aussi qu'ils n'aient pas adressé leurs requêtes au Conseil national du Travail pour une augmentation de salaires dès le mois de janvier.

Une diminution de salaire!

Cette fameuse convention collective que le Congrès Canadien a signée bien en retard, soit le 17 août dernier, n'allez pas croire qu'elle est faite exclusivement pour le bénéfice des ouvriers; plusieurs clauses leur sont hypocritement préjudiciables. Notons par

exemple le paragraphe C de l'article 2 qui dit: "Pendant qu'ils seront en charge, les contremaîtres temporaires devront être payés à un taux de l'heure plus élevé de cinq sous que leur taux régulier". Comme la pratique établie était que l'ouvrier qui remplace un contremaître avait le salaire du contremaître, cet article fait perdre aux ouvriers qui remplacent les contremaîtres de six à huit sous de l'heure. Ça fait des contremaîtres à bon marché pour la compagnie!

Ouverture au favoritisme

En second lieu, l'article 6, paragraphe E concernant le travail supplémentaire est une source de favoritisme. Le paragraphe G du même article est une monstruosité, si l'on tient compte des conditions établies à Thetford depuis nombre d'années et de la perte des privilèges dont jouissaient les ouvriers. Ce paragraphe est tout simplement un instrument qui permettra à la compagnie de faire disparaître qui elle voudra. Comme conditions de travail, c'est un recul de 25 ans. Ajoutons que l'article 9 tel qu'édicté ayant trait au comité de griefs ne paraît pas très efficace.

Pour des gens qui accusent les autres de trahir les ouvriers, ils auraient dû au moins avoir assez de fierté pour ne pas signer de telles clauses de nature à leur faire perdre de l'argent ou de nature à mettre en danger leur situation.

Un peu de décence!

Le syndicat de l'amiante de Thetford admet qu'il n'a pu depuis 1937 changer la situation du tout au tout et du jour au lendemain, mais il a la prétention légitime de n'avoir jamais signé de clauses qui soient de nature à faire perdre un sou aux ouvriers.

Augmentation semblable

Le Conseil national du Travail vient de rendre jugement concernant la requête du Congrès pour une augmentation de salaires de \$0.15 de l'heure pour les employés de la mine Bell.

On espérait bien établir la supériorité du Congrès sur les Syndicats qui n'avaient obtenu que \$0.04 de l'heure. Malheureusement, le Conseil National trouva que le Congrès ne prouva rien de plus que le Syndicat et n'accorda que \$0.04 d'augmentation.

Depuis ce temps, les marionnettes du Congrès crient à qui veut l'entendre, que si elles n'ont pas obtenu plus, on doit rejeter la faute sur le Syndicat qui a accepté le bâton de crème de \$0.04 de l'heure (comme si on avait le choix!)

Tout d'abord nous devons déclarer que le Syndicat n'a pas accepté le \$0.04 et qu'il a protesté auprès du Conseil en demandant la réouverture de la cause. Puis, nous affirmons que, si le Congrès avait trouvé des arguments supérieurs à ceux qui nous ont servi, le Conseil National en aurait tenu compte.

Enfin, nous croyons que si le Congrès a obtenu \$0.04, c'est grâce au Syndicat qui avait battu le chemin et que rien ne prouve qu'il l'aurait obtenu si le Syndicat n'avait créé le précédent.

Pour voiler leur fiasco

Pour voiler ce fiasco, M. Marquette a lancé parmi les ouvriers de la région de Thetford, une requête dont le but déclaré est de demander une nouvelle augmentation de salaires, mais dont le texte désigne expressément M. Marquette, lui-même, comme représentant-négociateur de tous les ouvriers de l'industrie de l'amiante. Encore là, M. Marquette, comme d'ailleurs le Congrès Canadien affilié au C.C.F., agit comme un petit politicien. Il veut se faire élire candidat du peuple, représentant des travailleurs, sous de fausses représentations! Ceci comporte une autre signification: si nos opportunistes du Congrès Canadien, genre Marquette, sentent le besoin de tendre pareil piège aux ouvriers, c'est que principalement ils n'ont pas de membres en règle. Car, s'ils avaient des membres en règle, cette requête serait parfaitement inutile.

Leçons à tirer

Nous souhaitons que cet exemple des mineurs de la compagnie Bell qui se sont fait malheureusement rouler par le Congrès Canadien ouvre les yeux des

(suite à la page 15)

Courtes nouvelles de...

(Suite de la page 13)

STE-AGATHE DES MONTS

Une fête bien réussie

Le 4 septembre, à Sainte-Agathe des Monts, les Syndicats nationaux organisèrent une fête champêtre ayant pour but de mettre en relief la fête du travail. Celle-ci débuta par une messe solennelle chantée par M. l'abbé Léonard, aumônier.

Mgr J.-B. Bazinet, curé, porta la parole. La cérémonie fut suivie d'une parade formée d'un groupe imposant de membres des Syndicats ayant en tête les cadets du collège du Sacré-Coeur.

Le groupe se rendit au parc Godon, où le diner fut servi.

Avec tout le talent qu'on lui connaît, M. Martial organisa des courses pour les enfants. Le tout fut un succès.

Grâce à un geste bienfaiteur de la ville de Sainte-Agathe, la crème glacée fut servie gratuitement à tous les enfants.

Longtemps l'on gardera bon souvenir de cette fête qui groupa un aussi grand nombre de membres des différents syndicats de la ville de Sainte-Agathe des Monts.

ST-HYACINTHE

Le conseil central de cette ville a procédé aux élections de ses directeurs et officiers pour l'année qui vient. Voici les résultats qu'ont donnés ces élections:

M. J.-Hector Langelier, président; M. Ernest Caron, 1er vice-président; M. Etienne Beuregard, 2e vice-président; M. Normand Huot, sec.-arch.; Mlle Adrienne Provost, sec.-corr.; M. Oscar Poirier, trésorier; Mlle Marie-Reine Dansereau, Mlle Yvonne Comeau, M. Euclide Brunet, directeurs.

Le Syndicat du Commerce de l'Alimentation très actif

Le Syndicat du commerce de l'alimentation de Montréal et de la banlieue est fondé depuis deux mois à peine. Il compte déjà plus d'une centaine de membres actifs. Les officiers de ce nouveau groupement sont: MM. Henri Arsenault, président; Roger Farlaudeau, vice-président; Roma Weiner, secrétaire; Cyrille Mercier, secrétaire-financier, Marcel Lamontagne, sentinelle; Hector Monette, directeur.

Les membres de ce syndicat sont tous des employés du commerce de l'alimentation, commis-épiciers et commis-bouchers. Ils ont tenu plusieurs réunions à date et ils invitent tous leurs confrères de travail à se joindre à eux. Tous veulent un groupement actif, désireux de réaliser quelque chose dans l'intérêt des employés du commerce. Nos organisateurs, MM. E.-A. LaCaire et J.-A. Chagnon, suivent les activités de ce nouveau groupement.

Qui a trahi les ouvriers ?

Suite de la page 14

ouvriers qui sont portés trop souvent à penser que les étrangers ou des nouveaux venus, véritables charlatans, peuvent plus facilement régler leurs problèmes qu'eux-mêmes. Nous espérons également que les ouvriers de l'industrie de l'amiante devant les pertes subies par leurs confrères de la mine Bell, exploités par le Congrès Canadien, en auront suffisamment pour savoir ce qui les attend s'ils veulent répéter leur expérience.

A bas les masques politiques !

Ces faits démasquent d'une façon brutale ces prétendus sauveurs de l'ouvrier qui ouvrent la bouche pour cracher sur tout le monde, mais qui ne tendent la main aux travailleurs que pour mettre leurs intérêts dans leurs poches.

Soyons en garde contre ces chefs ouvriers à l'allure de politiciens, qui, comme eux, mettent tout en branle pour se faire élire leurs représentants, et qui, élus, se foutent bien d'eux autres !

LA DIRECTION

P.S. — Cet article était écrit lorsqu'eut lieu dimanche le 15 octobre, l'assemblée contradictoire entre le Syndicat et le Congrès "canadien" à Thetford.

A travers les revues...

(suite de la page 2)

pérament national, mais elle était la réaction d'un prêtre devant un fait brutal: forcer des catholiques à entrer dans une union neutre quand la volonté de l'épiscopat est de christianiser le monde du travail non seulement en imprégnant les associations neutres le plus possible, mais en assurant la vie des syndicats catholiques: en ceci l'épiscopat se conforme aux encycliques sociales qui laissent aux évêques de juger de l'opportunité de la fondation et de l'existence de syndicats confessionnels.

"Saturday Night" craint que le corporatisme ne constitue une oppression pour les minorités: des minorités opprimées, il y en a au Canada et ailleurs: aucun régime ne peut se vanter d'être une panacée. Mais les principes sociaux de l'Eglise — aux deux principes du "Canadian Register", qu'on nous permette d'ajouter au moins celui d'une collaboration entre employés et employeurs d'une même industrie — sont encore les meilleurs garants de la paix sociale: qu'on y recoure donc sans s'occuper de l'étiquette ou du promoteur et qu'on ne considère pas l'opinion d'une école ou d'un individu comme l'expression de la pensée de millions d'individus.

Congrès de la Fédération du Vêtement

A Victoriaville — Elections

C'est dans la ville de Victoriaville que s'est tenu les 26 et 27 août derniers le Congrès annuel de la Fédération nationale du vêtement, Inc.

Mlle Madeleine Roy, secrétaire générale de la Fédération, nous communique les notes suivantes.

Le congrès commença le samedi soir et toutes les séances furent sous la présidence de M. Irénée Rousseau, président de la Fédération. M. l'abbé Albert Dumas, aumônier bien connu dans le monde ouvrier et en même temps aumônier de cette Fédération, assista à toutes les réunions.

Le samedi soir, M. le président souhaita la bienvenue aux délégués et profita de l'occasion pour féliciter ces derniers du magnifique travail accompli durant l'année qui vient de s'écouler.

Le lendemain, après la messe solennelle, les délégués retournèrent en assemblée où plusieurs questions furent discutées. En plus, certaines résolutions furent adoptées dans le but de les envoyer au congrès de la C.T.C.C.

Vers la fin de l'après-midi, on procéda aux élections. MM. Joseph Aubry et Léopold Trahan furent nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

Le rapport de cette élection fut le suivant: M. Irénée Rousseau, réélu président; M. Elie Gênois, réélu vice-président; Mlle Madeleine Roy, secrétaire générale; Mlle Monique Gendreau, directrice pour le district de Québec; M. Donia Hamel, directeur pour Victoriaville. Le directeur pour Sainte-Croix n'a pas encore été nommé. Pour ce qui est du comité conjoint, M. Elie Gênois fut élu pour la zone no 1, M. Irénée Rousseau, pour la zone no 2, M. Léopold Trahan, pour la zone no 3. Tous furent élus par acclamation.

En terminant, M. le président félicita les délégués de leur bel esprit et leur souhaita tout le succès possible pour l'année qui vient. A son tour, M. l'abbé Albert Dumas encouragea les délégués à continuer leur beau travail et termina en leur donnant sa bénédiction.

Un des nôtres nommé ministre

Ex-président du Syndicat de l'Industrie du Journal et directeur de la Fédération Nationale de l'Imprimerie

L'hon. Hormidas Delisle, ministre d'Etat et adjoint au ministre du Travail dans le gouvernement Duplessis, a été l'objet d'un magnifique témoignage d'estime et de reconnaissance, à l'occasion de sa nomination comme ministre.

La fête qui s'est déroulée en la salle de l'association des fonctionnaires municipaux, 428 Place Jacques-Cartier, avait été organisée par le syndicat de l'industrie du journal dont il est le dévoué président depuis 9 ans, conjointement avec le syndicat des journalistes de la métropole et de la fédération des métiers de l'imprimerie du Canada.

Parmi les invités on remarquait des syndiqués de la région d'Ottawa.

La fête a remporté un magnifique succès. L'élément féminin était dignement représenté.

OFFRE DE CADEAUX

Au nom des personnes présentes, M. G.-A. Gagnon, président de la fédération et du conseil central des syndicats, présenta un sac de voyage et un nécessaire de toilette au héros de la fête, qui était accompagné de sa femme.

C'est M. Louis Brunelle, vice-président du syndicat de l'industrie du journal, qui agissait comme maître de cérémonies et comme président de la soirée. Il souhaita la bienvenue à l'hon. M. Delisle.



L'Hon. Hormidas Delisle

Le R. P. Léon Courchesne, O.M.I., aumônier des syndicats du diocèse d'Ottawa, et tout particulièrement du syndicat des journalistes de la capitale canadienne, présenta les hommages du clergé, les siens et ceux des imprimeurs de la région d'Ottawa à l'hon. M. Delisle.

M. J.-B. Nowlan, de la rédaction de la "Presse", président du syndicat des journalistes, félicita le nouveau ministre au nom des journalistes.

M. Gagnon souligna "qu'il s'agissait d'une fête de la reconnaissance. C'est très rare de voir un ministre d'Etat parmi les chefs syndiqués. M. Delisle est président du syndicat depuis 9 ans et il a rendu des

services incalculables. Je suis certain qu'il pensera toujours à son syndicat pour qui il s'est tant dévoué".

En terminant, M. Gagnon a salué la présence de Mme Delisle, des journalistes, et a remercié les orateurs de la soirée.

L'HON. M. DELISLE

Après avoir remercié les personnes présentes de leur témoignage d'estime, l'hon. M. Delisle a déclaré "qu'il a toujours eu à coeur la réussite du syndicat au sein duquel il demeurera toujours."

"Je suis votre président depuis 9 ans, j'ai toujours travaillé honnêtement; celui qui me remplacera devra avoir le concours de tous les membres si vous tenez à ce que le syndicat continue de progresser.

"Comptez sur moi en tout temps, je suis dans la politique non pas pour moi-même, mais pour défendre les miens".

Parmi les invités, outre ceux mentionnés plus haut, on remarquait: MM. Antoine Turmel, chef du service de l'expédition à la "Presse"; Armand Morin, du syndicat des journalistes d'Ottawa; Alphonse Saint-Charles et Aimé Comeau, trésorier et secrétaire de la fédération de l'imprimerie; Georges Taillefer, Viateur Marquis, Maurice Morin, chroniqueur ouvrier à la "Presse", et autres.

"La vie syndicale doit venir au sein de notre mouvement en tenant notre mystique élevée"

Allocution prononcée par l'abbé Georges Côté, aumônier de la C.T.C.C., à la fermeture du Congrès

M. l'abbé Georges Côté, aumônier général de la C.T.C.C., après avoir brièvement expliqué que les voeux, ce sont les désirs pour les autres ou que nous voulons réaliser pour soi-même, formule les voeux suivants:

"Soyez humbles, soyez généreux, endurez tout ce que les autres peuvent dire contre vous. Restez toujours avec la même mystique. Cette mystique que vous demandiez dans une de vos résolutions, c'est le mot CATHOLIQUE. Si cette mystique ne voulait plus rester dans le mouvement, je dirais: allez-vous-en aux unions internationales, neutres. La vie vient par en dedans. La vie syndicale

doit venir au sein du mouvement en tenant cette mystique élevée. N'ayez pas la manie du nombre. Rappelez-vous le proverbe: un je tiens vaut mieux que deux tu l'auras. "L'un je tiens", c'est la vie catholique dans votre coeur, dans votre pensée, dans vos activités. Je vous le répète: N'ayez pas peur du nombre. Dans une guerre d'idées, UN peut valoir 1000 et 1003. UN qui a une bonne conduite au milieu de 2,000 qui ne l'ont pas, triomphe parce qu'il paraît, d'après les plans de la Providence, que le bien doit triompher malgré toutes les persécutions qui s'attachent à lui."

Achetez des OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE

St. Johns Silk Co.
MAURICE BOISCLAIR, président et gérant
Manufacturiers des bas "Chatelaine" et "Claire"

“C'est de l'or en barre”



OUI, pour nous civils, les Obligations de la Victoire, c'est de l'or en barre. Mais, pour les combattants, ce sont des armes et des munitions, des vivres et de l'équipement, ce sont les instruments de la Victoire, c'est le moyen de ramener la paix et la vie normale dans le monde.

Nos Obligations, qui auront contribué aujourd'hui à la victoire, nous procureront demain les ressources dont nous aurons besoin.

ACHETONS AU MOINS UNE OBLIGATION DE PLUS AU

7^e EMPRUNT de la VICTOIRE